



MONTREUX INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET CULTURELLE

Association de vigneronnes
Ses vins
du terroir
un label
de qualité
et d'authenticité

La Cuvée
Vevy Montreux
UNE TRADITION POUR DEMAIN
Tél. 021 963 13 48

CHF 1'000.- de prime*
à l'achat d'un nouveau véhicule au gaz naturel/biogaz

gaz naturel
biogaz

économisez 40%
sur vos frais de carburant

n° gratuit : 0800 429 429 www.holdigaz.ch
*offre soumise à conditions

Chauffage - Sanitaire - Ventilation

Lauffer-Borlat SA

Votre confort, notre priorité!
Route de Brent 1 - 1816 Chailly - 021 989 21 51

**Crèche-Garderie
du National**
MONTREUX

www.garderie-du-national.ch +41 (0) 79 88 555 66

Solu Tubes SA
Assainissement de conduites

Garantie 15 ans

Après - Protégé Pendant - Sablé Avant - Rouillé

**STOP AUX ATTAQUES DE ROUILLE ET CORROSION
pour une eau propre et fluide!**

ch. des Cormiers 14 - 1470 Estavayer-le-Lac - T 026 664 00 04
F 026 664 00 07 - info@solutubes.ch - www.solutubes.ch

DU 22 AU 26 AVRIL
CONGRÈS de la VOYANCE
et du Bien-être
AU CASINO BARRIÈRE DE MONTREUX
Organisé par Eliane Spahr

1^{ère} édition

CASINO DE MONTREUX
RÉSERVATIONS : 021 634 27 24 ou 079 652 35 30
www.congresdevoyanceetdubienetre.com

BIEN PLUS
QU'UNE SIMPLE PAUSE CAFÉ ...

Lino's Coffee®
Authentic Italian Experience

www.linoscoffee.com
Hôtel Helvétie, Av. du Casino 32, Montreux

WiFi
GRATUIT
ET ILLIMITÉ

**L'IMMOBILIER
DYNAMIQUE**

BERNARD Nicod

5, rue du Théâtre - 1820 Montreux
Tél. 021 965 44 45 - Fax 021 965 44 40
www.bernard-nicod.ch

ANDRE ROTHEN SA
Maîtrise fédérale
Electricité et téléphone

Installations courant fort et faible
Partner Swisscom
www.rothen-sa.ch

Ch. de la Rottaz 2
1816 Chailly-Montreux
Tél: 021 963 34 63

BON MOSCA VINS  **VINS**
Le plaisir de faire plaisir!

20.-
À valoir sur un achat de
vins dès Fr. 100.-
(excepté sur actions et
offres spéciales).



Avenue du Casino 29, Montreux - Tél.: 021 963 63 68
www.moscavins.ch

MONTREUX
ANDRÉ LIECHTI



Décoration et Architecture d'intérieur Rue de l'Eglise-Catholique 5 | 1820 Montreux,
Tél: +41 21 963 64 33 | Fax: +41 21 963 03 81 | www.liechtidecoration.ch | info@liechtidecoration.ch



KALEC-MOTOR

JEAN KALBFUSS ET FILS SNC

Chemin du Crépon 47

1815 Clarens-Montreux

Tél. 021 964 46 37 - Fax 021 964 31 26

E-mail: info@kalec-motor.ch - www.kalec-motor.ch

Réparation Vente Electro-mécanique Bobinage Dépannage

Moteurs électriques industriels
Ventilation – Pompes – Machines-outils

Devis sans engagement

MONTEUX INFO-VILLE

Tirage: 15 000 exemplaires, tous ménages gratuits.

Editeur, rédaction, publicité:

Info-Ville Sàrl, Case postale 293,
1820 MONTEUX 2, Tél. et fax 021 963 75 18

E-mail: infoville@bluewin.ch

Site www.montreuxinfoville.ch

Impression: Imprimerie I-Press SA, Montreux

Parutions: en 2015, 6 fois.

N° 1 janvier-février, 24 février;

N° 2 mars-avril, 28 avril;

N° 3 mai-juin, 24 juin;

N° 4 juillet-août, 28 août;

N° 5 septembre-octobre, 28 octobre;

N° 6 novembre-décembre, 17 décembre

Prochain numéro: 28 avril 2015

Dernier délai de remise de vos articles et annonces
par e-mail pour le N° 2, **8 avril 2015.**

Soutien à Montreux Info-Ville: CCP 17-106360-1

Tous les procès-verbaux dans leurs intégralités sur notre site

www.montreuxinfoville.ch

EDITORIAL

20 ANS AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ

Montreux Info-Ville fait partie de la vie locale depuis **20 ANS**. Plus besoin de présenter ce support indispensable à la vie d'une ville et de ses villages. Distribué par la poste à tous les ménages, y compris dans les boîtes «Pub interdite». Montreux Info-Ville est le partenaire idéal qui vous permet d'accéder simplement à l'information politique, économique, culturelle et sociale.

Montreux Info-Ville est également une revue que l'on ne jette pas tout de suite et qui sert bien souvent d'annuaire regroupant les commerces, restaurateurs, entreprises et artisans.

Depuis **20 ANS**, nous nous efforçons de fournir une qualité maximale pour sa présentation rédactionnelle et graphique.

Beaucoup de chose se sont passé en tant d'année. Nous ne retiendrons que les bonnes: satisfaction des annonceurs et des lecteurs en grande majorité.

Dans cette grande aventure où il n'y a place pour les petits, nous résistons malgré parfois

de grandes contraintes et les coûts toujours plus croissants.

Notre distribution gratuite nous demande également un investissement financier très important.

Nous rappelons que notre seule source de revenu est la publicité. Aussi nous aimerions remercier tous nos annonceurs - qui pour certains en font partie depuis le début - pour leur soutien à cette publication. En espérant aussi que vous lectrices et lecteurs vous les soutiendrez dans vos achats et lors de vos sorties.

A toutes les personnes qui ont contribué depuis 1995 au succès de Montreux Info-Ville, **MERCI.**

En 2015, Montreux Info-Ville va continuer de paraître 6 fois, et espérons encore de nombreuses années.

Vive Montreux Info-Ville, ses lectrices et lecteurs et vous tous. Bonne année.

Jean-Claude Doriot
Editeur



021 965 24 24 www.taxi-vip.com



■ RUE DU MARCHÉ 1 • 1820 MONTEUX • SWITZERLAND
TÉL. 021 963 27 36 • FAX. 021 963 43 94
rouvenaz@bluewin.ch • www.rouvenaz.ch
TÉL. 021 963 27 37 VINOTECA

■ RUE DE FRIBOURG 11 • 1800 VEVEY • SWITZERLAND
TÉL. ET FAX 021 922 18 58 • cafe-avenir@bluewin.ch
■ GRAND RUE 34 • 1820 MONTEUX • SWITZERLAND
TÉL. 021 961 23 20 • rouvenaz@bluewin.ch • www.rouvenaz.ch

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 5 novembre à 20 h. 00 et le jeudi 6 novembre 2014 à 19 h. 00, au Montreux Musique & Convention Centre, avenue Claude Nobs 5 à Montreux.

Présence à la séance du Conseil communal du 5 novembre 2014: 81 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence à la séance du Conseil communal du 5 novembre 2014: Mmes Carolanne Feissli, Madeleine Müller, Marie Signori, MM. Grégoire Furrer, Rolf Gosewinkel, Michel Granato, Kevin Grau, Bernard Gret, José Jorge, Jean-Jacques Kiala, Charles Meichtry, Marcel Muggli, Bernard Schmid, Heinz Schoeneich.

N'ont pas fait excuser leur absence à la séance du Conseil communal du 5 novembre 2014: MM. Francis Gonzalez, Gian Franco La Rosa, Saseenthiran Vairavanathar, Enzo Verme.

Présence à la séance du Conseil communal du 6 novembre 2014: 60 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Ont fait excuser leur absence à la séance du Conseil communal du 6 novembre 2014: Mmes Carolanne Feissli, Madeleine Müller, Amiira Neff, Marie Signori, Bibiana Streicher, MM. Alain Borlat, Felice Calvo, Julien Chevalley, Yves Cornaro, Alioune Diop, Grégoire Furrer, Christian Gaignat, Claude-Pascal Gay, Denis Golaz, Rolf Gosewinkel, Michel Granato, Kevin Grau, Bernard Gret, Patrick Grognez, José Jorge, Jean-Jacques Kiala, Charles Meichtry, Marcel Muggli, Olivier Raduljica, Bernard Schmid, Edgar Schneider, Heinz Schoeneich, Franklin Zakine.

N'ont pas fait excuser leur absence à la séance du Conseil communal du 6 novembre 2014: MM. Laurent Demartini, Florian Despond, Joseph Filippone, Angelo Giuliano, Francis Gonzalez, Yann Krebs, Gian Franco La Rosa, Cyril Pabst, Quentin Schärer, Saseenthiran Vairavanathar, Enzo Verme.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2014

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie chaleureusement Mme Chevallier pour son excellent travail.

M. le Président relève que l'on a reçu sur les tables un petit cadeau, avec un petit flyer

concernant la Fête des Narcisses. Il donne la parole à M. Julien Chevalley afin qu'il puisse expliquer la raison de ce très joli cadeau.

M. Julien Chevalley déclare que dans le cadre du projet de la Jeune Chambre Internationale de la Riviera de faire revivre, l'année prochaine, la Fête des Narcisses à Montreux, ils offrent aux Conseillers un bulbe de narcisses accompagné d'un petit papier expliquant la manière de le planter, et si on désire en commander d'autres.

Concernant la Fête des Narcisses, des informations viendront par la suite et elles sont aussi sur le site internet.

M. le Président Emmanuel Gétaz félicite et remercie M. Julien Chevalley pour cette initiative. En tant qu'habitant des Avants, il y est particulièrement sensible, et il recommande de ne pas oublier de planter ce bulbe dans un jardin, ainsi on aura un ou des narcisses l'an prochain.

2. PRESTATION DE SERMENT DE CONSEILLERS EN REMPLACEMENT DE : MME MARCELLE BRÜCHER (ML), DÉMISSIONNAIRE, ET M. RUDOLPH THOMANN (PLR), DÉMISSIONNAIRE

M. Patrick Aubort, afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, signale que le remplaçant de M. Jean-Richard Bays a été nommé, mais il n'a pas pu se libérer ce soir.

Les membres du bureau ont tenu séance à 19h15 ce jour et ont vérifié l'éligibilité de M. Nick Miller (PLR), et de M. Vincent Haldi (ML). Il a été procédé à l'élection de M. Nick Miller, viennent-ensuite sur la liste PLR, conformément à l'art. 66 LEDP. La liste du parti ML ne comportant plus de viennent-ensuite, il a été procédé à l'élection de M. Vincent Haldi conformément à l'art. 67 LEDP.

MM. Nick Miller et Vincent Haldi sont assermentés devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

M. le Président les félicite pour leur élection et remet à chacun le diplôme de Conseiller communal, un exemplaire du Règlement de notre Conseil, le livre du Conseil communal ainsi que le DVD du 50ème anniversaire de la Commune de Montreux.

Applaudissements de l'assemblée.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION:

3.1 de la commission chargée de la prise en considération ou non de la motion de Mme Bibiana Streicher «Amélioration des voies de communication piétonnières entre la gare et la Grand'Rue» (date de la commission, le mardi 11 novembre 2014 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux);

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera la prise en considération ou non de cette motion:

Présidence UDC: M. Pablo Menzi

Membres: Mme Bibiana Streicher, MM. Christian Bürki, Florian Despond, Francis Gonzalez, Mario Gori, Julien Kundert, Tal Luder, Francis Antoine Niquille, Domenico Silleri.

3.2 de la commission chargée de la prise en considération ou non de la motion de Mme Irina Gote «Pour le développement de la mobilité douce sur les hauts de la Commune» (date de la commission, le lundi 24 novembre 2014 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux).

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera la prise en considération ou non de cette motion:

Présidence ML: M. Alexandre Staeger

Membres: Mme Irina Gote, MM. Patrick Aubort, Olivier Blanc, Joseph Filippone, Christian Gaignat, Claude-Pascal Gay, Yanick Hess, Anthony Huys, Daniel Manzini.

4. CORRESPONDANCE

M. le Président Emmanuel Gétaz a reçu deux courriers. Le premier courrier est la lettre de démission de ce Conseil de M. Kevin Grau. M. le Président en donne lecture.

Le deuxième courrier émane du Syndicat SSP Vaud, dont M. le Président donne lecture de quelques courts extraits.

5. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

Il n'y a pas eu de communication écrite dans l'enveloppe, mais M. le Syndic Laurent Wehrli a une communication orale, et M. le Président lui passe la parole.

M. le Syndic Laurent Wehrli tient juste à signaler que ces derniers jours les actes du colloque de 2012 sur les fusions des Communes, qui était organisé dans le cadre du 50^{ème} de la Commune de Montreux, viennent de sortir de l'imprimerie, et sont donc enfin disponibles, après relecture par les différents auteurs et donc validés.

Chaque Conseillère et Conseiller recevra demain un courriel permettant d'en réserver un exemplaire qui leur sera remis lors du prochain Conseil, afin de permettre, pour ceux qui sont intéressés, de pouvoir disposer de ce document.

M. le Syndic remet un exemplaire de ce document au Président du Conseil communal.

6. NOMINATION

6.1 Nomination d'un membre à la délégation variable montreuusienne auprès du Conseil intercommunal de l'Association de communes Sécurité Riviera, en remplacement de M. Jean-Richard Bays (PLR), démissionnaire

M. Florian Despond déclare que le groupe PLR a le plaisir de présenter la candidature de M. Joe Filippone.

Il n'y a pas d'autres propositions.

C'est à main levée et à l'unanimité que M. Filippone est élu à la délégation variable montreuusienne auprès du Conseil intercommunal de l'Association de communes Sécurité Riviera.



**JUST POMPES
FUNÈBRES**

Notre travail, vous satisfaire.

Montreux
www.pfjost.ch

☎ 021 963 00 63

7. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Pas de motion, mais deux postulats et une interpellation ont été déposés sur le bureau de M. le Président.

Le premier postulat, déposé par Mme Catherine Buchet Bulliard, a pour titre: «Pour un accès et un croisement facilité des véhicules lors d'affluence au Col de Jaman».

Le deuxième postulat, déposé par M. Alexandre Staeger, a pour titre: «La Commune de Montreux peut-elle bénéficier du marché libre de l'électricité en Suisse?».

Ces postulats seront développés lors du prochain Conseil.

L'interpellation émane de M. Alexandre Staeger et concerne la situation du personnel du CSI-Riviera/ARAS Riviera.

Cette interpellation sera développée au point 12 de l'ordre du jour.

8. RAPPORTS DES COMMISSIONS:

Conformément au vote de la modification de l'ordre du jour, le point 8.1 devient le point 8.2. On passe donc au rapport sur le postulat de M. Bassam Degerab.

8.1 sur le postulat de M. Bassam Degerab: «Pour l'organisation et la mise en place d'un Conseil communal des jeunes une fois par année?». (Bien que ce postulat ait été retiré par son auteur, le rapport est porté à la connaissance de l'assemblée).

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Olivier Raduljica était le président-rapporteur de cette commission et M. le Président Emmanuel Gétaz le prie de bien vouloir le rejoindre.

Comme cela a été dit la discussion est ouverte, mais il n'y aura aucun vote à l'issue de celle-ci.

M. Bassam Degerab, comme on a pu le constater, a retiré son postulat, mais c'est en vérité un retrait tactique. On a pu le voir et le lire dans le rapport, les oppositions étaient formulées par la Municipalité qui ne voulait pas hériter de la mise en place d'un tel projet, ce que M. Degerab comprenait parfaitement vu qu'il prévoyait de le faire porter par le Conseil d'établissement des écoles. Et la deuxième opposition venait du fait qu'il n'y avait pas de demande.

Alors dans son approche, M. Degerab voulait faire passer cet objet auprès du Conseil avant de le soumettre au Conseil d'établissement pour le prendre en charge, et en réalité il aurait dû faire le contraire. Il devait passer d'abord devant le Conseil d'établissement, et après redéposer ce postulat auprès du Conseil communal.

Cela permettrait d'un côté de générer la demande, donc il n'y aurait plus d'oppositions à ce moment-là, et de l'autre côté, si le Conseil d'établissement le prend en charge, ce ne serait plus à la Municipalité de l'assumer.

Donc M. Degerab retire momentanément son postulat, tel qu'il l'a présenté, pour qu'il passe d'abord auprès du Conseil d'établissement, et ensuite il redéposera un postulat similaire.

La discussion est toujours ouverte.

Mme la Municipale Jacqueline Pellet désire apporter quelques compléments d'information par rapport à l'intervention de M. Bassam Degerab.

La démarche qu'il suit est probablement fort adéquate, mais les arguments qu'il avance ne sont pas ceux qui ont été émis en commission. Il ne s'agissait pas d'une envie de la Municipalité de ne pas aborder ce problème, au contraire les arguments ont été donnés pour montrer que cela n'était pas adéquat à ce moment-là d'intervenir. Il ne s'agissait pas que la Municipalité choisisse d'hériter ou non de ce problème, puisque de toute façon, si le postulat passe devant le Conseil communal, la Municipalité doit établir un rapport. Que M. Degerab ait choisi le Conseil d'établissement comme meilleure porte d'entrée, cela n'est absolument pas signalé dans son texte et pour la bonne marche de la réflexion, Mme la Municipale Jacqueline Pellet signale simplement que c'est la Municipalité elle-même qui a suggéré à M. Bassam Degerab de passer par le Conseil d'établissement.

Cela dit, M. Degerab a mentionné que c'est à ce moment-là qu'il n'y aura plus d'oppositions, mais rien n'est moins sûr, parce que le Conseil d'établissement va faire lui aussi une analyse de la situation et va décider si oui ou non il est utile d'aller plus loin.

Sur l'aspect de ce qui va se passer maintenant, Mme la Municipale Jacqueline Pellet peut dire qu'effectivement M. Degerab va présenter son postulat devant le Conseil d'établissement qui va décider, et de toute façon c'est un Conseil qui pour un quart porte des politiques dans ses rangs. Ils auront donc aussi une part de responsabilité et la possibilité de débattre à ce moment-là, et ensuite on verra si cela revient ou non devant le Conseil communal.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Comme cela a déjà été dit, il n'y a pas de vote sur ce rapport.

On revient maintenant au point 8.1 qui est devenu le point 8.2.

8.2 sur le préavis No 06/2014 relatif à la révision du Règlement du Conseil communal du 6 septembre 2006 et réponses à la proposition de Mme Irina Gote de modification de l'art. 82 du Règlement du Conseil communal, afin d'introduire, comme au Grand Conseil, la possibilité de ne pas développer oralement les interpellations, prise en considération le 15 juin 2011, à la proposition de M. Christophe Privet «Pour une adaptation du règlement du Conseil communal suite à l'introduction du site Internet», prise en considération le 30 janvier 2013 (Rapp: Mme Catherine Buchet Bulliard);

Ce point de l'ordre du jour devant être traité en plusieurs séances, l'entier des débats sur cet objet figurera dans le procès-verbal de la séance où le Conseil communal aura discuté de tous les articles du règlement, voté sur tous les articles et au final voté les conclusions du rapport.

Les débats sur le Règlement du Conseil débutent.

A 23h05 M. le Président Emmanuel Gétaz déclare que l'on va arrêter les travaux pour ce

soir. Le dernier article du Règlement du Conseil voté est l'article 48, demain l'on reprendra les débats sur le Règlement du Conseil à l'article 49.

M. Yanick Hess déclare que vu le rythme que l'on s'impose pour traiter de ce Règlement du Conseil communal, il ne sait pas si le Bureau va se réunir demain et il se pose la question s'il ne faudrait pas mieux commencer demain par discuter du Budget, parce que si l'on avance au même rythme qu'aujourd'hui, ce n'est même pas certain que l'on termine demain. Il laisse M. le Président apprécier.

La discussion continue.

M. le Syndic Laurent Wehrli déclare que c'est une demande que la Municipalité allait faire, à l'issue des débats de cette soirée, à M. le Président du Conseil, considérant que conformément au règlement actuel, un préavis doit être formellement déposé à une séance, et il est rapporté et voté à la séance suivante. Et évidemment que le budget, pour être voté en décembre et prendre effet au 1er janvier 2015, se doit de pouvoir être déposé formellement dans une séance.

La Municipalité serait donc venue demain matin, en demandant à M. le Président du Conseil une modification de l'ordre du jour, afin de pouvoir mettre ce point avant la suite des débats sur le règlement, pour ainsi respecter le règlement actuel et surtout pour que la Commune de Montreux puisse disposer d'un budget en toute connaissance de cause et conformément aux procédures.

M. le Président Emmanuel Gétaz doit dire que les arguments développés par M. le Syndic Laurent Wehrli et M. Yanick Hess lui semblent éminemment pertinents parce que l'on ne va pas se mettre dans une situation où le budget ne pourrait pas être adopté dans les temps.

Il pense qu'il sera utile que l'on puisse proposer une modification de l'ordre du jour, afin que l'on puisse commencer demain par le budget, ce qui serait une bonne chose.

M. le Président lève la séance et rappelle que demain la séance débute à 19h00. Il déclare qu'il y aura de quoi se sustenter entre 20h30 et 20h50.

On commencera à 19h00 précise et on votera à ce moment-là une modification de l'ordre du jour, si elle est acceptée par le Conseil.

M. le Président souhaite à toutes et tous une bonne fin de soirée et un bon retour dans leur foyer et demande à chacun de ramener les boîtiers pour les votes à l'arrière de la salle.

Reprise des travaux, jeudi 6 novembre 2014 – 19h00

M. le Président déclare ouverte la séance du 6 novembre 2014 et salue l'assemblée. On a vérifié le nombre de présence et le quorum est atteint. On va donc pouvoir reprendre les débats. Il prie Mme Catherine Buchet Bulliard de le rejoindre.

La discussion est ouverte.

M. Yanick Hess déclare que comme indiqué hier, il semblait assez important que l'on puisse parler du budget. Il ne sait pas si le Bureau s'est réuni et a pris position par rapport à ce qui doit être fait ou pas. Si l'on admet que ce soir on prend beaucoup de temps pour l'objet du Règlement du Conseil

communal, on serait serré pour le budget. Qu'en est-il de l'ordre du jour de la soirée?

M. le Président remercie M. Hess, et il allait évoquer cet aspect très important. Comme il a été discuté hier soir, M. le Président suggère que l'on procède à une modification de l'ordre du jour. Il propose que l'on s'occupe d'abord du budget et ensuite que l'on revienne au règlement.

Bien entendu c'est un peu préjudiciable pour celles et ceux qui devaient intervenir sur d'autres points de l'ordre du jour, il en est fort conscient. Néanmoins il faut être conscient aussi que l'on a pris un certain rythme avec le traitement de ce règlement et il faut qu'on le garde. Par ailleurs il y a aussi l'aspect technologique. On a aujourd'hui à disposition le vote électronique et la location de ce système coûte relativement cher.

Si on a une chance de terminer ce règlement aujourd'hui ce serait l'idéal de ce point de vue, et ce sera sa proposition.

La parole est donnée à M. Olivier Gfeller.

M. Olivier Gfeller croit qu'il n'est pas possible de procéder de cette manière et il dépose une motion de procédure. On termine d'abord l'ordre du jour et ensuite on passe au règlement. On a un certain nombre de choses à faire par rapport à cet ordre du jour et on ne peut pas repousser cela au mois prochain. Par contre, pour le règlement, il était prévu d'avancer tant qu'on le pouvait.

Voilà la proposition de M. Olivier Gfeller.

M. le Président Emmanuel Gétaz demande à M. Olivier Gfeller de la formuler clairement, à savoir que M. Gfeller propose que l'on traite tout le reste de l'ordre du jour et que l'on revienne ensuite sur le règlement.

M. Olivier Gfeller rappelle la motion de procédure qu'il a proposée, qui consiste à terminer l'ordre du jour et ensuite revenir au règlement.

M. le Président relève qu'elle doit être appuyée par 10 personnes, ce qui est bien le cas.

Il rappelle que l'on a une motion de procédure de M. Olivier Gfeller qui consiste à interrompre les débats sur le règlement, à traiter la suite de l'ordre du jour jusqu'à son terme, y compris les interpellations, etc., et ensuite reprendre les débats sur le règlement. Ceci est la première proposition.

M. le Président aurait préféré que l'on fasse uniquement le budget et qu'ensuite on revienne sur le règlement, mais si l'assemblée préfère la proposition de M. Gfeller il n'y a pas de problème.

Il n'y a pas d'autres propositions.

M. le Président précise que le quorum est atteint, mais avec 53 Conseillers et Conseillers, il faut donc être discipliné.

On passe au vote sur la motion de procédure proposée par M. Gfeller comme formulée précédemment.

Le Conseil communal de Montreux accepte la motion de procédure de M. Olivier Gfeller à une large majorité.

On va traiter la suite de l'ordre du jour, sans changer de numérotation, avant de revenir au point 8.2 "Règlement du Conseil", et donc maintenant on continue par le point 9. de l'ordre du jour.

9. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ:

9.1 No 26/2014 relatif au budget communal ordinaire pour 2015 (date de la commission de la CoFin, le mercredi 29 octobre 2014 à 19 h. 00, à la rue de la Corsaz 4 à Montreux).

La discussion est ouverte.

M. le Municipal Pierre Rochat a l'honneur et la satisfaction de présenter le budget au nom de la Municipalité. C'est un bon budget 2015, presque équilibré. Fr. 146'000'000.- de charges, Fr. 144'000'000.- de recettes, un résultat déficitaire de 2,3 millions, 1,6%, mais une marge d'autofinancement qui progresse de 2,5 à 3,6 millions.

Il s'inscrit clairement dans la continuité de la politique financière et le respect du programme de législature, et c'est dans ce sens-là que la Municipalité est satisfaite de le présenter au Conseil communal.

M. Pierre Rochat renonce, vu le temps, à faire une présentation power point qui aurait pris

Artisans

laik SA
chapes isolations

Entreprise spécialisée:

- Isolations
- Chapes ciment
- Ciment rapide
- Chapes liquides
- Chapes liées à l'anhydrite

Rte de l'Industrie 16
1072 Forel

Tél. 021 922 23 19
Fax 021 922 24 08
Natel 079 688 28 08

www.laik.ch - info@laik.ch

SAGA
PLACEMENT SA

Postes fixes et temporaires

Agences à Lausanne - Monthey - Vevey

info@sagaplacement.ch - www.sagaplacement.ch

POMPES FUNÈBRES
de la
RIVIERA

Maurizio Carbonara
Anne-Emilie Scyhoz-Oex
Yves Scyhoz

Tél. 021 961 11 12

imprimerie
press SA

la prise en main de vos imprimés!

Avenue Nestlé 13 • 1820 Montreux
Tél. 021 966 81 00 • Fax 021 966 81 02 • info@ipress-sa.ch
Place du Centenaire 3 • 1860 Aigle
Tél. 024 466 72 46 • Fax 024 466 72 70 • andre.favre@ipress-sa.ch

quelques minutes. Ce qu'il constate simplement c'est que dans ce budget les charges sont contenues, dans le respect des engagements : statut du personnel, structure petite enfance, gestion des déchets. Les investissements et l'endettement qui va en résulter, pour une part, sont conformes aux intentions et aux prévisions.

D'autre part, la péréquation et la facture sociale sont intégrées en tenant compte au mieux des éléments dont on dispose.

A noter simplement, c'est un élément important qui a été relevé déjà plusieurs fois, que les effets de la péréquation et la problématique de l'évolution de la facture sociale ont provoqué deux augmentations, déjà en 2014, de l'ordre de 3 millions chacun, soit 6 millions de plus au niveau des charges, qui ont été bien sûr répercutées au niveau du budget 2015. C'est un élément assez important à prendre en compte, qui met en évidence à quel point ce budget, même s'il est légèrement déficitaire, est un budget bien contenu.

En ce qui concerne les recettes, M. le Municipal Pierre Rochat aimerait relever qu'elles sont heureusement elles aussi, dans un contexte de conjoncture qui peut apparaître parfois morose aux yeux de certains, globalement favorables et bien orientées. Les recettes ont été estimées au niveau du Canton, pour 2014 et 2015, avec une progression de l'ordre de 5% chaque année. Au niveau de la Commune, on est dans ces mêmes provisions, et les constats que l'on fait d'ores et déjà à l'échéance d'août ou de septembre, permettent de penser que l'on est dans cette même orientation, y compris avec la prise en compte de la baisse d'impôt d'un point.

Encore une fois, dans ce contexte, on présente ce qui paraît être un bon budget, qui reste un budget avec évidemment toutes les réserves liées au caractère aléatoire de certaines prévisions. La Municipalité est à disposition de la Commission des finances pour répondre à toutes ses questions et pour travailler sur ce projet.

La discussion continue.

M. René Chevalley donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

C'est avec satisfaction que le groupe UDC a pris connaissance du budget communal 2015 et en remercie ses auteurs.

Sans entrer dans l'analyse ponctuelle des différentes rubriques de ce budget, il en ressort une projection honorablement maîtrisée des charges avec une augmentation de celles-ci d'environ 4 millions de francs compensées par des recettes supplémentaires prévues de 5 millions environ par rapport au budget 2014.

La marge d'autofinancement s'améliore significativement d'environ 1,2 millions par rapport au budget précédent, dégageant ainsi un autofinancement prévu de 3,6 millions de francs.

Malgré tout le déficit prévu est de 2,3 millions!

Le groupe UDC, à l'analyse de ce budget, constate et ce à nouveau, que la Municipalité minimise les recettes, influençant ainsi le résultat final.

Une marge de manœuvre existe, nous le savons, reste à savoir «où et combien». Un bud-

get reste un budget, même si celui-ci est l'addition juste de chiffres un peu moins réalistes!!

Ne voyez pas dans ces propos une quelconque ironie envers les auteurs de ce budget qui, je le répète, ont effectué un travail conséquent.

Ceci dit, il est de coutume et Montreux n'échappe pas à la règle, que cette prudence toute vaudoise en matière d'élaboration budgétaire communale, soit de mise...!

Tout un chacun sait qu'une bonne gestion est basée sur une maîtrise des coûts, où la facture sociale devient, au fil des années, monstrueuse.

A titre d'exemple, les aides et subventions accordées par notre cité en 2013 l'ont été à hauteur de 16,7 millions. Le budget 2015, quant à lui, prévoit 23 millions...

Une augmentation de 6,3 millions de francs en deux ans...! soit environ 38% d'augmentation. Le groupe UDC veillera donc à la pertinence de l'attribution de ces aides et subventions.

Fort du principe de gestion rigoureuse des dépenses, nous serons particulièrement attentifs aux différentes charges incombant à notre Commune tous dicastères confondus.

Pour ma part, et ce à titre personnel, je me réjouis d'ores et déjà de participer en tant que nouveau membre de la COFIN à un débat ouvert, franc et constructif dans ce dossier, et ce pour la bonne gestion des deniers publics. Je vous remercie de votre attention.»

La discussion est toujours ouverte.

M. Jean-Baptiste Piemontesi donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le groupe PLR remarque avec satisfaction que malgré une baisse d'impôt acceptée par notre Conseil et une nouvelle péréquation financière qui implique une hausse des charges de près de quatre millions, la Municipalité parvient tout de même à nous présenter un budget de fonctionnement amélioré par rapport aux années précédentes.

Le groupe PLR se réjouit également de la poursuite des investissements pour notre Commune, initiés les années précédentes et l'aboutissement de certains projets.

Le présent budget nous semble réaliste mais prudent, ce qui nous inspire une gestion durable dans une vision à long terme pour notre Commune. Nous souhaitons bon travail à la COFIN dans l'examen de ce budget et nous nous réjouissons d'étudier prochainement son rapport.»

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre ne cache pas sa surprise de voir la Municipalité nous présenter un budget déficitaire. En effet, cette même Municipalité nous assure de la solidité et de la stabilité financière de notre Commune lors des deux dernières séances, après avoir elle-même proposé une baisse d'impôt. On comprend dès lors mal qu'elle veuille nous faire accepter un budget déficitaire. Ce qu'on

comprend surtout, c'est qu'il est difficile de faire accepter une baisse d'impôt d'un million de francs en annonçant simultanément un budget déficitaire à hauteur de 2,3 millions.

Il ne faut pas non plus peindre le diable sur la muraille. La marge d'autofinancement est positive. Ce sont essentiellement les amortissements qui péjorent le résultat. Cela revient tout de même à dire que nous investissons au-dessus des moyens qui nous sont propres. Le recours à l'emprunt est inévitable pour assurer la réalisation des projets actuels et futurs. Ce n'est peut-être pas dramatique vu le niveau d'endettement de la Commune, mais l'emprunt coûte: il faut payer des intérêts. On ne peut donc s'empêcher de remarquer qu'il coûterait au final moins cher de ne pas baisser les impôts. Ce sont les banquiers qui vont se frotter les mains.

Et je ne pourrai pas reprocher aux mauvaises langues de dire que nous allons financer la baisse d'impôt votée lors du dernier Conseil par nos emprunts.

Il faut toutefois relever le fait que la baisse d'impôt ne provoque pas à elle seule le déficit. Elle ne fait qu'aggraver ce dernier d'un bon million.

On ose à peine imaginer ce qu'il en serait si nous avions accepté une baisse d'impôt de deux points plutôt que d'un seul.

Nous souhaitons par conséquent que ceux qui ont accepté de baisser les impôts trouvent le moyen de réduire le déficit à 1,3 millions, ce qui correspond au déficit budgétaire auquel nous devrions faire face sans cadeau fiscal, cadeau qui, encore une fois, profite surtout aux hauts revenus plutôt qu'à l'ensemble des citoyens, de sorte que nous puissions garantir le financement des investissements en recourant le moins possible à l'emprunt.

On me répondra certes que le budget est fait pour être faux et que les comptes seront certainement meilleurs. Mais je me permets de rappeler que ce n'est pas au moment des comptes qu'il faut chercher à faire des économies. C'est trop tard, l'argent a déjà été dépensé. C'est donc au moment du budget qu'il faut travailler dans ce sens.

Enfin, nous nous sommes intéressés au compte ordures et déchets. Nous constatons que, par rapport à 2013, l'augmentation de revenus prévisible pour 2015 due à l'introduction des taxes au sac et forfaitaires se monte à Fr. 3'535'172.-. Le montant subventionné pour le paiement de la Taxe forfaitaire Habitant se monte à Fr. 1'680'000.- et pour la Taxe forfaitaire Entreprise à Fr. 180'000.-. Par conséquent, il faut noter que, suite à l'introduction de ces taxes poubelles et des mesures compensatoires votées par notre Conseil, la Commune dispose d'une manne supplémentaire de Fr. 1'675'172.-, ce qui équivaut à une augmentation de deux points d'impôt environ, supportée en majeure partie par les familles. Et ce dernier élément est regrettable.

Nous souhaitons par conséquent un bon travail à la CoFin en espérant voir dans le rapport des solutions pour réduire le déficit d'environ 1,3 millions de francs.»

La discussion continue.

M. Daniel Manzini donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

www.festina.com




FESTINA
Watches since 1902

your boyfriend watch

Or
JOAILLERIE - MONTREUX
021 963 31 45



Acoustique Montreux

VOTRE AUDIOPROTHESISTE
INDEPENDANT

VOUS PROPOSE
UN BILAN AUDITIF GRATUIT,
UN ESSAI DE 30 JOURS
SANS ENGAGEMENT,
UN SUIVI DE 5 ANS COMPRIS
AVEC VOS APPAREILS AUDITIFS




ACOUSTIQUE MONTREUX
C.SCHLEICHER
Av. Des Alpes 25 - 1820 MONTREUX
Tél: 021 963 32 20
Mail: acoustiquemontreux@gmail.com

Étanchéité Riviera Sàrl

Étanchéité Isolation Entretien/Toiture

Raphael Pagliuso
etancheiterivierasarl@bluewin.ch

Rue Industrielle 20 Tél. 021 963 34 27
1820 Montreux Natel 079 435 19 82

dk **DUMAS-KESSLER CHAUFFAGE SA**

**Installations
Chauffage
Sanitaire
Energie renouvelable**

Chemin de La Rottaz 3
1816 Chailly/Montreux
Tél. +41 21 964 17 67
Fax +41 21 964 17 82
info@dkc-chauffage.ch

**PLÂTRERIE - PEINTURE - RÉNOVATION
INTERIEUR ET EXTÉRIEUR**



Milani Mario

Natel: 079 301 10 32
E-mail: mp.milani@bluewin.ch

**vitrierie
PAGES**

Route des Châtaigniers
Z.I. de la Foge
CH-1816 Chailly s/Montreux
Tél. 021 964 83 87
Fax 021 964 13 46
E-mail: info@vitrieriepages.ch

MIROITERIE
Remplacement de vitrine Remasticage
Pose de survitrage Rayonnage
Vitrage isolant Miroir
TOUS TRAVAUX DE VITRERIE

J

- PLÂTRERIE
- PEINTURE
- PAPIERS PEINTS

F **asero SÀRL**

Avenue du Midi 2 - 1820 MONTREUX
Tél/Fax 021 964 69 03 - Natel 079 447 28 02

GENERALI Assurances
Agence générale Montreux

Votre conseiller
Alexandre Goumaz
Diplômé fédéral

Av. du Casino 50 - 1820 Montreux
Tél. 079 212 70 54
alexandre.goumaz@bluewin.ch

Simplement
GENERALI



ANTONIADIS FIDUCIAIRE

FISCALITÉ / DÉCLARATION D'IMPÔT / COMPTABILITÉ
DÉCOMPTE TVA / CONSEILS DE GESTION
ET D'ORGANISATION

Plus de 20 ans d'expérience

Roger Antoniadis, exploite cette Fiduciaire depuis le
1^{er} janvier 1993. Faites confiance à son expérience

FIDUCIAIRE ANTONIADIS SÀRL
Av. des Alpes 36 - CP 219
1814 La Tour-de-Peilz

Tél. 021 961 11 46

E-mail: info@fiduciaire-antoniadis.ch
www.fiduciaire-antoniadis.ch




Le projet de budget 2015 proposé par la Municipalité peut être qualifié de rigoureux et réaliste.

Rigoureux, dans la mesure où la Municipalité a demandé à ses services de limiter l'enveloppe globale des dépenses des biens et des services à la moyenne des derniers exercices comptables. Il s'agit donc d'un copier-coller du budget 2014, avec peu d'évolution, peu de changement et peu de surprise.

Réaliste, dans le sens que, malgré un déficit d'un peu plus 2,3 millions, la marge d'autofinancement à hauteur de 3,5 millions, est en progression par rapport au budget 2014. Réaliste aussi car ce budget tient compte de l'augmentation des charges dites liées ainsi qu'à la participation des charges des collectivités publiques, notamment la facture sociale et les charges de péréquation intercommunale. Réaliste également, puisqu'il tient compte de la baisse d'impôts de 1 point, votée dernièrement par notre Conseil communal.

La situation financière de notre Commune demeure en bonne santé, notamment en comparaison avec les localités de même taille. Néanmoins, le recours à l'emprunt a débuté cette année pour financer les trois grands projets que sont la Maison de Quartier à Clarens, le parc Donner et les terrains de sport de la Saussaz. Sachant que plusieurs projets d'investissement sont encore à l'ordre du jour actuellement, notamment la requalification de la parcelle Held, le parking de Chailly, le réaménagement des quais de la Rouvenaz et autres bâtiments scolaires, il s'agit de maîtriser l'endettement de notre

Commune, malgré des taux d'intérêt qui sont historiquement bas.

Concernant les recettes fiscales, en hausse de plus de 4 millions par rapport au budget 2014, elles nous paraissent très optimistes malgré l'augmentation de la population envisagée et du contexte économique favorable de notre région.

Il s'agira également de ne pas négliger l'entretien de notre patrimoine. Situation déjà vécue ces dernières années, puisque nous avons voté à plusieurs reprises des préavis de rattrapage dans ce domaine. Le danger est qu'à l'avenir on répète ces mêmes erreurs, c'est-à-dire que l'on ne se donne pas les moyens pour l'entretien courant de notre patrimoine.

En conclusion, le parti socialiste se réjouit de l'effort fourni par la Municipalité dans le cadre de l'aide au logement, par le biais d'une subvention de Fr. 150'000.- à la Fondation Apollo, ainsi qu'aux mesures positives pour la petite enfance. Des valeurs que le parti socialiste défendra durant les futures séances de la Commission des finances. Je vous remercie de votre attention.»

La discussion continue.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le budget que nous présente la Municipalité nous paraît a priori acceptable. La prudence nécessaire table sur un léger déficit, toutefois

celui-ci reste modeste et gageons que nous touchons l'équilibre. Comme souligné dans le préavis, la marge d'autofinancement va en augmentant, ce que nous saluons particulièrement. Toutefois, on n'aurait pu en attendre moins vu la baisse d'impôt accordée récemment par ce plénum.

On constate néanmoins que les revenus de la Commune sont stables ces dernières années. De l'assiette de l'imposition, l'impôt sur les successions en constitue certainement la part la plus variable, avec un effet retors puisque ce n'est logiquement que l'année suivante que la péréquation tient compte de cette manne. En 2015, on paiera donc le contrecoup des bénéfices de cette année.

Par ailleurs, si l'on ne peut que regretter l'augmentation de la facture sociale, il ne s'agit là que d'un phénomène récurrent au niveau de toute les communes. On ne peut que le déplorer, mais il s'agit d'un contrecoup des réformes antisociales menées au niveau de l'assurance chômage et de l'AI, avec un report de charge au final sur les communes. Heureusement, nous avons la capacité financière pour assurer cette prise en charge.

La situation financière de notre Commune se trouve en effet être dans un vent favorable. Le tissu économique diversifié de la Commune, comme cela a été souligné dans le préavis, y est sans doute pour quelque chose. Toutefois un bémol que je souhaiterais émettre, les prélèvements dans les fonds de réserve nous laissent précisément sur notre réserve, car cela permet d'améliorer artificiellement le budget.



b-swiss™ solutionsVisuelles

digital signage
solutions dynamiques pour écrans

signalétique - communication
information - promotion - interactivité

b-swiss S.à.r.l.
Rue des Tuillières 1 - 1196 Gland

Contact: Philippe Viquerat - 079 212 84 55
philippeviquerat@b-swiss.com



PHARMACIE DE CLARENS

pharmacie indépendante et familiale
spécialisée en *médecines douces*

préparations personnalisées
spagyrie • huiles essentielles • hydrolats
et préparations pharmaceutiques

160 places gratuites 1 heure

Marché Clarens-Centre • 1815 Clarens-Montreux
021 964 40 00 • www.pharmacie-de-clarens.ch

DANIEL SALLIN DESIGN

TABLEAUX - ACRYLIQUE SUR TOILE

RÉALISATIONS, PORTRAIT, SUJET SUR COMMANDE



MILES DAVIS

100 x 150 CM

150 X 300 CM • PRIX SUR DEMANDE

www.dsdesign.ch • dsdesign@dsdesign.ch • 079 206 57 60

Bref, vous l'aurez compris, ce budget nous semble à priori positif, reste à voir si cet à priori résistera à l'examen de la Commission des finances. Merci de votre attention.»

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président souligne qu'il a déjà annoncé la date de la première séance de la Commission des finances. On passe donc au point 10 de l'ordre du jour.

10. RAPPORT-PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

10.1 Rapport-préavis No 27/2014 relatif à la réponse au postulat de M. Maximilien Graf, pris en considération le 1^{er} septembre 2010, «Afin de sauver et de dynamiser le marché de Montreux, institution plus que centenaire et par là même, favoriser les producteurs et artisans régionaux» et à l'octroi d'une subvention annuelle de Fr. 20'000.- en faveur du nouveau marché de Montreux (date de la commission, le mardi 11 novembre 2014 à 19 h. 30 à la villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence SOC: M. Olivier Raduljica

Membres: MM. Stéphane Barbey, Jean-Marc Forclaz, Denis Golaz, Patrick Grognez, Vincent Haldi, Yanick Hess, Anthony Huys, Franco Meichtry, François Pochon.

11. DÉVELOPPEMENT DES POSTULATS

11.1 Postulat de M. Alioune Diop «Etude de la mise en place d'un dispositif de fitness en plein air»;

M. le Président Emmanuel Gétaz rappelle qu'il a annoncé hier que le point 11.1 sera développé ultérieurement, M. Alioune Diop étant excusé ce soir pour des raisons professionnelles.

11.2 Postulat de M. Ch. Allenbach «Quelle politique d'intégration dans la Commune de Montreux?».

M. Christian Allenbach donne lecture du développement de son postulat:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Comme vous le savez, la Commune de Montreux abrite une proportion élevée de résidents étrangers: 47%.

La plupart d'entre eux ne présentent pas de problème particulier d'intégration, venant de pays limitrophes, ou séjournant pour des motifs professionnels ou encore en séjour d'étude. Les structures d'accueil, mises à disposition par notre Commune, suffisent à répondre à leurs besoins en la matière.

Cependant, force est de constater qu'une proportion croissante d'entre eux, en dépit de la politique de plus en plus restrictive de la Suisse et de l'UE en la matière, est amenée à résider de manière durable dans notre pays, poussés par des raisons diverses liées à l'insécurité, la pauvreté, l'absence de travail, de perspective d'avenir, etc. Nous n'avons pas le choix de les accepter ou non, étant liés par des accords et un devoir de solidarité avec les pays qui nous entourent ainsi que les autres cantons.

Ces personnes rencontrent des difficultés à s'intégrer de par les obstacles de la langue, de la culture, voire des traumatismes vécus en rapport avec l'émigration. Si nous ne voulons pas laisser se développer des foyers de ségrégation et de marginalisation, nous devons veiller à favoriser leur intégration dans notre société, tout en respectant leur identité. N'oublions pas non plus les habitants de notre Commune qui, pour diverses raisons, (âge, situation sociale précaire...) ont de plus en plus de peine à recourir aux services et aux moyens d'information mis à leur disposition et qui courent le risque d'être marginalisés. Il y a là également des besoins nouveaux qu'il faudrait recenser.

Face à ce problème nouveau et de plus en plus urgent, un certain nombre d'initiatives privées, ou en collaboration avec la Commune, ont déjà été prises à Montreux (cours de langue, Café Bienvenue, et d'autres) et la Commission pour la Cohésion sociale et l'intégration, soit la CoCoSi, mise en place par la Municipalité, a fait un travail non négligeable en réunissant les représentants des milieux concernés. Cependant, celle-ci manque de compétences et de moyens pour mener un travail plus approfondi et proactif en matière d'intégration. Un «Répondant en matière d'intégration et de lutte contre le racisme» a bien été désigné par la Municipalité, mais celui-ci partage cette tâche avec d'autres responsabilités et ne peut y accorder le temps qu'il faudrait.

La Confédération et le Canton de Vaud encouragent les initiatives des communes et mettent à leur disposition des moyens financiers et l'aide du Bureau cantonal d'intégration, sur la base de projets concrets et budgétés.

Plusieurs communes du canton ont nommé un délégué à l'intégration: Yverdon, Lausanne, Vevey, Nyon, Renens, et plus près de nous la Municipalité d'Aigle collabore étroitement avec un diacre qui mène des actions remarquables depuis plusieurs années dans ce domaine.

Par ce postulat, je demande à la Municipalité d'établir un rapport sur les actions entreprises sur le territoire de la Commune pour favoriser l'intégration des migrants et la cohésion sociale, et d'étudier toutes les mesures pouvant permettre une meilleure coordination et une plus grande efficacité de celles-ci, notamment en organisant des Etats généraux de l'intégration,

ainsi que d'envisager la création d'un poste de délégué à l'intégration, conformément aux intentions exprimées dans le programme de législature de la Municipalité pour 2011-2016. Je vous remercie de votre attention.»

Ce postulat sera étudié par une commission qui sera nommée lors de notre prochaine séance.

La parole n'est plus demandée.

12. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Il n'y a pas eu de réponse de la Municipalité à des interpellations.

12.1 Interpellation de M. Alexandre Staeger au sujet de la situation du personnel du CSI-Riviera/ARAS Riviera.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre a été informé par le clavier du secrétaire du Syndicat des services publics région Vaud du fait qu'un préavis de grève avait été voté par l'assemblée du personnel du CSR et des AAS de la Riviera.

Les employés se plaignent notamment de l'opacité des conditions de leur transfert vers l'ARAS Riviera.

Mme Rimella, en tant que présidente de l'ARAS Riviera, a répondu à la demande d'information relayée par le syndicat SSP en expliquant qu'il n'y a aujourd'hui plus rien à expliquer et que les exigences du syndicat sont dépourvues de tout fondement.

Le syndicat, représentant les employés, estime pour sa part que les droits fondamentaux du personnel et que les règles élémentaires de transparence et d'équité du service public ont été violées. Par ailleurs, le CoDir de l'ARAS semble ne pas reconnaître que la délégation syndicale du Syndicat des services publics (SSP), mandatée par l'Assemblée générale, soit son interlocuteur légitime et incontournable concernant la négociation collective des conditions d'emploi et du transfert du personnel des AAS et CSI au sein de la nouvelle entité, l'ARAS Riviera.

Visiblement, le climat n'est pas vraiment propice au dialogue.

Depuis le 9 octobre, il semble que la situation ait évolué. Des documents demandés ont été remis aux collaborateurs et collaboratrices, mais pas à la Délégation syndicale.

Selon le SSP, M. Pierre-Yves Maillard, chef de DSAS, a convoqué les parties, le SSP et le CoDir, pour le 13 novembre 2014 afin de rechercher une solution à ce conflit de travail. Dans l'attente de cette rencontre, le délai de préavis de grève a été prolongé.

Nous demandons à la Municipalité de bien vouloir faire le nécessaire pour pouvoir répondre aux questions suivantes:

1. La Municipalité peut-elle nous renseigner sur la situation actuelle de manière générale?
2. La Municipalité estime-t-elle opportun que le CoDir de l'ARAS, en tant qu'employeur, rompe le dialogue avec le syndicat mandaté pour défendre les intérêts des employés?



KIM Organisation

GESTION / DIRECTION DE PROJET
Nous transformons vos objectifs en réalisation concrète

ORGANISATION DE PROCESSUS
Nous vous accompagnons dans l'évolution et le développement de votre organisation interne

FORMATION
Leader en Suisse romande de la formation en Management de projet IPMA – www.ipma.ch
Centre de formation à Vevey

www.kim-organisation.ch - www.kamina-project.com

info@kim-organisation.ch Daniel Carrel +41 79 629 22 77
Philippe Umberti +41 79 443 59 60

RESTAURANT PIZZERIA

Spécialités italiennes

LA GONDOLA

**JEUDI, VENDREDI ET SAMEDI
FESTIVAL DE POISSONS**

Le Restaurant-Pizzeria la Gondola à Villeneuve vous propose sa nouvelle carte avec quelques exemples ci-contre pour vos attentes culinaires de poissons du lac et de mer.

Le sud de l'Italie dans vos assiettes avec le chef **Ciro Orlando**.

Sa carte des vins exceptionnels pour votre plus grand plaisir.

La Gondola c'est aussi les pizzas à l'emporter, un service traiteur, l'organisation de menus de fêtes, un bar, une terrasse et sa belle salle-à-manger de 60 places.

Réservation conseillée au **021 960 31 36** - Fermé le mardi soir et mercredi Grand'Rue 89 - 1844 Villeneuve



Menu pour vos banquets

- Raviolis en panier de fromage sauce méditerranéenne
- Carré de veau sauce morilles, pommes noisettes, fagots d'haricots
- La vraie Cassata sicilienne



Linguini – Homard



Spaghetti aux fruits de mer



Grillade de poissons



Mille-feuille de Dorade et Loup de mer



Crevettes O SOLE MIO

AVEC NOS FOURNISSEURS

Au service de l'Hôtellerie
Tél. 021 981 11 38
Rue du Port 40
1815 Clarens
www.serra-poissons.ch

CAVE DES ROIS
«Grands Vins Suisses»
Grognez Marco & François
www.cavedesrois.ch

Culturefood
quand l'appétit va ...
T: 0848 247 333
Martigny - Vevey - Fribourg
www.culturefood.ch

DURGNAT
VILLENEUVE
Boulangerie - Pâtisserie
Confiserie - Tea-Room

- Pâtisseries Fines
- Chocolats Maison
- Glaces Artisanales
- Buffet - Traiteur

Grande-Rue 2 - 1844 Villeneuve
Tél. +41 (0) 21 968 12 75
Fermé: dimanche après-midi et lundi

**Une vraie boucherie
aux produits faits maison!**

Boucherie
Charcuterie Artisanale
Grand-Rue 24, 1844 Villeneuve
Tél. 021 960 10 64
Fax 021 960 16 46
Fermé le jeudi

3. Les employés concernés par le transfert vers l'ARAS ont-ils été dûment informés, du point de vue légal d'une part, du point de vue du respect du principe de transparence et du maintien d'un climat de confiance employeur-employé d'autre part?
4. Le cas échéant, quand une telle information a-t-elle eu lieu?
5. Les employés concernés bénéficieront-ils d'un délai de réflexion suffisant pour se déterminer quant à leurs nouvelles conditions de travail, soit au moins le temps de consulter leur syndicat tous ensemble?
6. Quelle est la marge de manœuvre de la Municipalité dans ce dossier et que compte-t-elle faire par exemple auprès du CoDir de l'ARAS Riviera pour trouver une issue favorable à ce conflit?
7. Les personnes bénéficiaires des prestations de l'ARAS Riviera seront-elles touchées?

Nous remercions par avance la Municipalité de bien vouloir nous renseigner sur ces aspects.»

M. le Syndic Laurent Wehrli, signale l'absence excusée de M. le Municipal Caleb Walther, retenu par le Comité directeur de Sécurité Riviera, mais qui devait pouvoir nous rejoindre et répondre à cette interpellation. Mais l'ordre du jour ayant été modifié, cela ne va donc certainement pas lui être possible.

M. Laurent Wehrli va donc commencer à répondre, sans aucun doute partiellement, aux différentes questions, afin d'éviter toutes les inquiétudes en regard des questions tout à fait pertinentes et justifiées qui ont été déposées au travers de cette interpellation. Sans aucun doute qu'une réponse complémentaire viendra peut-être, dans un deuxième temps, de la part de M. Caleb Walther.

A la première question, M. le Syndic Laurent Wehrli répond que de manière générale il ne peut que confirmer ce qui est évoqué au travers de l'interpellation. Il peut peut-être ajouter quelques éléments complémentaires.

Tout d'abord que la Municipalité a été régulièrement informée de la situation par son délégué au sein du Comité Directeur de l'ARAS Riviera, respectivement de ses délégués au sein du Conseil intercommunal de l'ARAS Riviera.

La Municipalité a reçu d'autres courriers que ceux du syndicat, notamment de plusieurs d'employés – et il le dit ici sans vouloir épiloguer mais simplement pour porter cela à la connaissance du Conseil – suite à la correspondance du syndicat, lesquels ont écrit d'eux-mêmes à la Municipalité pour dire qu'ils ne soutenaient absolument pas le courrier du syndicat, qu'ils ne se sentaient absolument pas représentés par le syndicat qui disait qu'il représentait tous les employés, et ces employés ont certifié ne pas suivre les demandes faites par le syndicat. De ce fait, le Comité Directeur de l'ARAS Riviera doit être attentif au fait que le syndicat ne représente pas tous les employés.

A la deuxième question, M. le Syndic Laurent Wehrli répond qu'à la connaissance de la Municipalité il n'y a pas eu de rupture avec le syndicat, mais la volonté de passer par les organes désignés, à savoir la Délégation du personnel, qui pouvait et avait le droit de se faire accompagner du syndicat. Il n'y a pas eu de rupture avec le syndicat dans le sens de ne pas vouloir

dialoguer avec le syndicat, mais la volonté d'utiliser les organes normalement désignés à l'interne, par élection, soit la Délégation du personnel. Cette dernière d'ailleurs faisant également partie de ceux qui, ces derniers jours, ont confirmé que la situation s'était largement améliorée, au gré des différents contrats qui ont été transmis aux employés, qui ont eu le temps de les étudier, de les faire étudier même lors des séances avec le syndicat ou la Délégation. Preuve en est d'ailleurs que de nouveaux contrats de travail ont déjà été retournés au Comité Directeur de l'ARAS, avec la signature des employés valant comme engagement à partir du 1er janvier 2015, dans le cadre du regroupement de l'ARAS Riviera.

Pour la question quatre, M. le Syndic Laurent Wehrli ne peut pas certifier la date de quand cela s'est fait. Il sait que cela s'est fait ces deux ou trois dernières semaines, mais si M. l'Interpellateur veut absolument connaître la date exacte, il faudra que M. le Municipal Caleb Walther le renseigne plus précisément.

A la question cinq, M. le Syndic Laurent Wehrli croit avoir déjà répondu. Dans le cadre de la procédure actuelle qui est toujours en cours d'ailleurs, un certain nombre d'employés sont encore en train de finaliser leur réponse aux nouveaux contrats de travail, avec évidemment toutes les conditions et les nouveaux éléments, puisque le Conseil intercommunal de l'ARAS Riviera a adopté, fin septembre, sur proposition du Comité Directeur, le nouveau statut du personnel qui évidemment fait partie intégrante du contrat.

A la sixième question, M. le Syndic Laurent Wehrli, répond très formellement, au nom de la relation juridique que la Municipalité a avec l'ARAS Riviera, qu'elle est une association intercommunale, à qui des tâches ont été déléguées par base légale, à savoir la loi sur l'organisation du financement de l'aide sociale vaudoise et la LASV, la loi sur l'aide sociale de 2005, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2006. On n'a pas de marge de manœuvre extrême, puisque ce domaine de compétence n'est plus directement en main de la Municipalité. Comme la Municipalité a un mandat de travail pour l'ARAS Riviera et que jusqu'au 31 décembre de cette année, ce personnel du Centre social intercommunal de Montreux et personnel communal, sur mandat et facture de l'ARAS Riviera respectivement du Canton qui coordonne toute la délivrance de l'aide sociale vaudoise, au travers des 10 régions existant dans le Canton de Vaud, et la Commune de Lausanne pour la 11^{ème} région, on a évidemment pris langue régulièrement sur cette situation. M. Caleb Walther, membre du Comité Directeur, a régulièrement renseigné la Municipalité. La Municipalité a suivi cela de manière attentive, c'est notre personnel, ce sont des gens que l'on connaît depuis de nombreuses années, on a donc été informé d'un certain nombre de soucis, et on les a, à chaque fois, relayés au Comité Directeur, afin de permettre de trouver cette issue favorable, au même titre que la Municipalité de Vevey, site de l'autre Centre social intercommunal concerné dans le cadre de cette fusion.

Enfin, M. Laurent Wehrli tenait surtout à pouvoir répondre ce soir par rapport à la septième question. A ce jour il n'y a eu aucune modification dans la délivrance des prestations faites par l'ARAS Riviera, validée d'ailleurs par le contrôle du Canton.

Evidemment que s'il y a préavis de grève, on pourrait s'inquiéter, qu'au travers de ce préavis de grève, il y ait du personnel qui soit

absent à certaines heures. Mais comme cela a été relevé dans l'interpellation, le préavis de grève est repoussé, il n'a pas été mis en vigueur. A ce jour il n'y a eu aucune différence pour les usagers et l'on espère très vivement que la reprise du dialogue, notamment le rôle de la Délégation du personnel et le fait que maintenant l'entier du personnel dispose de son futur contrat, des futures conditions générales de travail, du règlement du personnel, tous ces éléments permettront, de retrouver une forme de calme utile à l'ensemble des employés et du Comité Directeur de l'ARAS, en vue de cette fusion au 1er janvier 2015.

M. le Syndic Laurent Wehrli demande à ce qu'on l'excuse de ne pas pouvoir répondre très précisément sur la date de l'information, il n'a pas le jour exact de quand les documents ont été envoyés aux différentes personnes concernées, mais il ose espérer que malgré ce manque d'information M. l'Interpellateur ainsi que le Conseil, ont eu les réponses attendues à cette interpellation.

M. Alexandre Staeger est satisfait de la réponse.

M. Michel Zulauf déclare que l'on a ce soir une séance qui va durer longtemps, qui est très chargée, et il regrette un peu, avec toute l'amitié qu'il porte à M. le Syndic Laurent Wehrli, que l'on ait passé dix minutes pour entendre une réponse évasive. Le Conseil est en droit d'avoir des informations plus précises sur les dispositions nouvelles qui ont été prises par le Canton, auxquelles nos communes sont associées et il aimerait bien qu'un complément d'information puisse être apporté à l'interpellation de M. Alexandre Staeger.

M. le Syndic Laurent Wehrli répond que c'est le choix de M. Zulauf de qualifier la réponse d'évasive. Il n'a fait que répondre aux questions posées. S'il y avait eu la question: «Quelles sont les nouvelles conditions de travail des collaboratrices et collaborateurs du Centre social intercommunal de Montreux à partir du 1^{er} janvier?», évidemment qu'il aurait dit que la réponse serait faite par écrit, puisqu'à ce moment-là il aurait fallu pouvoir disposer du statut du personnel, mais en l'occurrence cette question n'était pas posée.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

13. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président remercie M. le Syndic Laurent Wehrli et Mme Corinne Millasson qui ont accompagné le Conseil jusqu'à cette heure avancée de la soirée, après avoir commencé plus tôt que d'habitude.

Il tient également à remercier les membres du Conseil pour leur discipline et leur patience, on a réussi à tenir le quorum jusqu'à maintenant et cela a permis, même s'il reste encore bien du travail, de beaucoup avancer.

Il souhaite à toutes et tous une excellente fin de soirée et donne rendez-vous à tous le mercredi 3 décembre à 18h00, pour la séance qui sera suivie du repas dans un des restaurants du Marché de Noël. Il demande aux Conseillères et Conseillers de noter qu'ils seront convoqués le 4 décembre, dès 20h00, pour une séance supplémentaire, qui sera entièrement consacrée au Règlement du Conseil. M. le Président lève la séance à 22h50.

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 3 décembre 2014 à 18 h 00 et le jeudi 4 décembre 2014 à 20h00, au Montreux Music & Convention Centre, Avenue Claude Nobs 5 à Montreux.

Présence à la séance du 3 décembre 2014: 80 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Catherine Buchet Bulliard, Irina Gote, MM. Julien Chevalley, Alioune Diop, Grégoire Furrer, Christian Gagnat, Angelo Giuliano, Francis Gonzalez, Bernard Gret, Jean-Jacques Kiala, Yann Krebs, Constantin Lazar, Charles Meichtry, Marcel Muggli, Domenico Silleri, Vincent Tschopp.

N'ont pas fait excuser leur absence: MM. Patrick Grognoz, Gian Franco La Rosa, Sassenithiran Vairavanathar, Enzo Verme.

Présence à la séance du 4 décembre 2014: 54 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Catherine Buchet Bulliard, Carolanne Feissli, Irina Gote, Susanne Lauber Fürst, Diansari Tschopp, MM. Alain Borlat, Julien Chevalley, Yves Cornaro, Yves Depallens, Alioune Diop, Grégoire Furrer, Christian Gagnat, Claude-Pascal Gay, Angelo Giuliano, Francis Gonzalez, Armin Gote, Bernard Gret, Anthony Huys, Alain Imhof, Jean-Jacques

Kiala, Yann Krebs, Constantin Lazar, Charles Meichtry, Marcel Muggli, Pierre-Yves Nussbaum, Christophe Privet, Quentin Schärer, Edgar Schneider, Vincent Tschopp, Lionel Winkler.

N'ont pas fait excuser leur absence: Mmes Suzanne Cornaz, Amiira Neff, MM. Jérôme Chessex, Jean-Marc Forclaz, Patrick Grognoz, Yves Laurent Kundert, Gian Franco La Rosa, Daniel Manzini, Cyril Pabst, Kastriot Ramiqi, Bernard Schmid, Pierre-André Spahn, Bernard Tschopp, Sassenithiran Vairavanathar, Enzo Verme, Christian Vernier.

1. Approbation du procès-verbal de la séance DOUBLE des 5 et 6 NOVEMBRE 2014

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie chaleureusement Mme Chevallier pour son magnifique travail.

2. PRESTATION DE SERMENT DE CONSEILLERS EN REMPLACEMENT DE M. JEAN-RICHARD BAYS (PLR), DÉMISSIONNAIRE, ET DE M. KEVIN GRAU (PLR), DÉMISSIONNAIRE

Les membres du bureau ont tenu séance à 17h30 ce jour et ont vérifié l'éligibilité de MM. Jérôme Chessex et Kastriot Ramiqi, tous deux viennent-ensuite de la liste PLR.

MM. Jérôme Chessex et Kastriot Ramiqi sont assermentés devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

M. le Président félicite MM. Jérôme Chessex et Kastriot Ramiqi pour leur élection. Il leur

remet le diplôme de Conseiller, un exemplaire du Règlement du Conseil, le livre du Conseil communal ainsi que le DVD du 50^{ème} anniversaire de la Commune de Montreux.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION:

3.1 de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de M. Christian Allenbach: «Quelle politique d'intégration dans la Commune de Montreux?» (date de la commission: le lundi 22 décembre 2014 à 19 h. 00 à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

Présidence PLR: Mme Bibiana Streicher

Membres: Mme Irina Gote, MM. Christian Allenbach, Mario Gori, Michel Granato, Ahmad Jahangiri, Tal Luder, Nick Miller, Michel Posternak, Franklin Zakine.

4. CORRESPONDANCE

M. le Président a reçu une lettre de M. Krebs annonçant sa démission du Conseil, ainsi que des commissions dont il faisait partie, pour des raisons de reprise d'études à l'étranger.

5. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

Les membres du Conseil ont reçu deux communications écrites de la Municipalité dans l'enveloppe, à savoir:

- la 1^{ère} relative au processus de réorganisation de l'Association Régionale pour l'Action Sociale Riviera;



**marcmetal
metalassistance**
Portes de garage - Ventilation

CP 217 1844 Villeneuve

Philippe Brouze

Tél. 021 960 42 30
Fax 021 960 42 56
e-mail: metal-assistance@bluewin.ch

Carrosserie du Crêt SA
Peinture au four / Marbre universel Celette



HALIL HEBIBI
Administrateur



Route de la Rivaz 18 | 1844 Villeneuve
Tél. 021 960 11 86 | Mobile 079 732 33 43 | Fax 021 960 18 36
carrosserie.du.cret.sa@bluewin.ch




RÉNOVATION DE BIENS IMMOBILIERS
ATELIER D'ARCHITECTURE
EXPERTISES ET CONSEILS

Place de la Gare 3 | 1844 Villeneuve
Tél. +41 21 965 34 34 | Fax +41 21 965 34 30
www.gservices.ch




**SELLERIE AUTOMOBILES
BÂCHE EN TOUS GENRES
STORES, MOUSTIQUAIRES**

Chemins de la Rottaz 2 - 1816 Chailly/Montreux
021 964 55 37 - info@GR-sellerie-bache.ch

- la 2^{ème} relative à la ferme Gambetta à la rue du Port à Clarens.

Mme Edith Willi, conseillère municipale, donne lecture d'une communication supplémentaire, concernant l'interpellation de Monsieur le Conseiller Grégoire Furrer intitulée "Pour une saison culturelle rassembleuse à Montreux?" ainsi qu'à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Christophe Privet intitulée "la saison culturelle".

La Municipalité souhaite, par cette communication, informer les interpellateurs et le Conseil qu'elle n'est actuellement pas en mesure de répondre aux questions de fond que les deux textes déposés abordaient, soit notamment les buts et moyens de la fondation de La Saison culturelle, et la suite à donner au rapport-préavis 21/2004 sur la politique culturelle.

En raison de l'importance de la Saison et de sa situation dans le contexte culturel régional, la Municipalité a décidé de se donner le temps de réflexion nécessaire et donc de ne pas se précipiter à fournir des réponses, notamment en regard de tous les éléments intervenus au cours des semaines passées.

Tout d'abord, le Conseil de fondation puis la Municipalité lors de son dernier séminaire en novembre dernier, ont longuement analysé le paysage culturel montreusien, et plus particulièrement la place de la Saison culturelle, son rôle tel que défini dans le préavis de 2004, son évolution, ses défis et ses potentiels de développement.

La Municipalité désire ensuite partager ces éléments avec les partenaires que sont les directeurs de festival et le directeur du 2m2c, et finalement avec les membres de la commission culturelle consultative, qui seront invités dans le courant du mois de février prochain, soit après la période électorale actuelle.

Ce n'est qu'à la suite des différents échanges et démarche de consultation que la Municipalité et le Conseil de fondation seront en mesure de prendre des décisions quant aux contours du futur de la Saison culturelle, pourront apporter les modifications qui se seront révélées nécessaires, et renseigner les deux interpellateurs sur l'évolution de la fondation de la Saison culturelle et l'adéquation ou non du préavis.

La Municipalité peut cependant aujourd'hui apporter des réponses à quelques questions plus particulières des deux interpellateurs.

En ce qui concerne la raison précise ayant déclenché le départ du directeur de la Saison culturelle, elle peut dire qu'une différence de vision existait entre le directeur et les trois directeurs des festivals, et que malgré toute l'énergie et l'enthousiasme dont pouvait faire preuve Pascal Pellegrino, les attentes du Conseil de fondations n'étaient pas entièrement remplies.

De plus, concernant la procédure de recrutement pour la nouvelle direction de La Saison, procédure qui arrive à son terme, les trois directeurs ont été invités à participer aux entretiens conduits par le Conseil de fondation, en désignant une personne représentant ces trois festivals.

La Municipalité tient tout de même, avant de conclure, à souligner la bonne santé de La Saison culturelle, en rappelant notamment que le nombre de spectateurs de la Saison reste très important avec plus de 30'000 personnes pour 23 soirées lors des deux dernières saisons (2013: 30'893 et 2012: 34'025),

fréquentation proche de la jauge maximale de l'Auditorium Stravinski, ainsi que des comptes équilibrés témoignant d'un réel succès du concept issu du rapport-préavis initial.

Nous vous remercions de votre attention.

6. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Un postulat a été déposé sur le bureau de M. le Président.

Il s'agit d'un postulat déposé par M. Alexandre Staeger dont le titre est "Pour plus de transparence dans les soutiens accordés aux manifestations".

7. RAPPORTS DES COMMISSIONS:

7.1 sur le préavis No 06/2014 relatif à la révision du Règlement du Conseil communal du 6 septembre 2006 et réponses à la proposition de Mme Irina Gote de modification de l'art. 82 du Règlement du Conseil communal, afin d'introduire, comme au Grand Conseil, la possibilité de ne pas développer oralement les interpellations, prise en considération le 15 juin 2011, à la proposition de M. Christophe Privet «Pour une adaptation du règlement du Conseil communal suite à l'introduction du site Internet», prise en considération le 30 janvier 2013 (Rapp: Mme Catherine Buchet Bulliard);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

VOIR DOCUMENT ANNEXE

7.2 sur le préavis No 23/2014 relatif à l'octroi d'un crédit budgétaire complémentaire de Fr. 85'000.- au maximum pour financer une étude sur l'avenir de la ligne du funiculaire Territet – Mont-Fleuri, son maintien, son éventuelle prolongation ou sa désaffectation (Rapp: M. Pierre-André Spahn);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Tal Luder donne lecture de son intervention:

"Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

J'aimerais ajouter ces remarques suivantes afin qu'elles figurent au procès-verbal de la séance pour mémoire et consultation ultérieure si nécessaire. En effet, bien que plusieurs commissaires aient ajouté leurs remarques au fil de la discussion électronique sur le site du Conseil, il se trouve que le Président-rapporteur de cette commission ne les a pas intégrées au contenu du rapport. Je mets cela sur le compte d'un oubli.

Je cite donc les textes que j'ai ajoutés à la discussion:

1. Il n'y a aucune indication quant aux questions que j'ai posées au sujet de l'utilisation de ces Fr. 25'000.00 annuels. Notre Municipal Caleb Walther a bien dit qu'une partie avait été utilisée pour recapitaliser la société car celle-ci était en situation précaire. Nous ne savons toujours pas combien coûte réellement l'entretien de la ligne. M. Walther a également évoqué que la Commune pourrait récupérer une partie du capital une fois la décision finale prise au sujet de l'installation.

2. Pour ma part, je ne vais pas accepter de continuer à verser ce montant chaque année pour une SA de 3 personnes qui entretiennent un ouvrage fantôme. Ce montant doit absolument diminuer à présent que la société n'est légalement plus en faillite. Pour cela, il nous faut les comptes et les chiffres dans la limite de ce que nous pouvons consulter (et si cela est consultable).

3. Je vous rappelle que nous en sommes à +Fr. 500'000.- dépensés si le subside est effectif depuis 1992 (**est-ce que c'est le cas???**). Je ferais également mention de ce que M. Walther a ajouté en début de séance de la commission: cette affaire traîne peut-être aussi par manque de réactivité des Municipalités passées.

4. J'ajoute également une précision apportée par notre collègue Jean-Marc Forclaz et qui n'apparaît pas dans le rapport: le MOB n'a jamais été officiellement en charge de l'exploitation du TMF. A titre officieux, le MOB assurait une surveillance technique qui avait abouti à l'arrêt de l'installation compte tenu de son état de vétusté.

M. Caleb Walther, Conseiller municipal, apporte un complément aux propos de M. Luder. M. Luder dit plus ou moins que toutes les réponses n'ont pas été fournies lors de la séance de commission. M. Caleb Walther tient à rappeler que tous les classeurs de comptes et les rapports de gestion de ces dernières années avaient été pris pour la commission, mais que celle-ci n'a pas opté pour les ouvrir, estimant que ce n'était pas la question. Son but était de se pencher sur la pertinence de l'étude technique proposée. Il n'y avait aucune intention de cacher quoi que ce soit et tous les renseignements demandés par la commission ont été donnés, en toute transparence

M. Chiaradia prend la parole: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe des Verts soutiendra à l'unanimité ce préavis. M. Luder mettait le doigt sur les coûts d'entretien de cette ligne fantôme. Je précise que ce préavis permettra justement de relayer à cette situation. Nous saluons donc la volonté d'agir de la Municipalité; depuis trop longtemps, ce dossier était resté à l'abandon. Cette étude au coût modeste permettra de se déterminer sur l'orientation à donner quant à l'avenir de la ligne. Au sujet de sa désaffectation, elle pourrait se réaliser en la transformant en cheminement piétonnier, comme évoqué en commission. En complément de cette étude, la Municipalité et le conseil d'administration ont ainsi prévu d'accompagner cette étude technique de réflexions pour l'éventuelle animation de la ligne.

M. Olivier Gfeller: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe socialiste aussi soutient la proposition d'étudier la possibilité d'un cheminement piétonnier. C'est une hypothèse qu'il faut évaluer, en oubliant le funiculaire et "à pieds montez-y".

La discussion est close.

M. Pierre-André Spahn donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

C'est à l'unanimité que les membres de la commission vous prient, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis N° 23/2014 de la Municipalité du 20 juin 2014 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit budgétaire complémentaire de CH 85'000.- au maximum pour financer une étude sur l'avenir de la ligne du funiculaire Territet – Mont-Fleuri, son maintien, son éventuelle prolongation ou sa désaffectation,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à procéder à une étude sur l'avenir de la ligne du funiculaire Territet – Mont-Fleuri, son maintien, son éventuelle prolongation ou sa désaffectation;
2. de lui allouer à cet effet un crédit budgétaire complémentaire de CHF 85'000.- au maximum à imputer au compte No 180.3185 à créer;
3. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
4. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Au vote, les conclusions sont acceptées à une large majorité.

7.3 sur le préavis No 24/2014 relatif au budget 2015 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman CIEHL (Rapp: M. Denis Golaz);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

De même qu'un conseiller dont l'intervention est citée dans le rapport, le groupe Montreux Libre s'étonne du peu de rentabilité du capital en possession de la CIEHL. 900 francs d'intérêts pour un capital de 1,7 millions, cela paraît particulièrement faible. Il paraît peu vraisemblable de ne pouvoir placer une partie de cet argent à court ou moyen terme. Le rapport

indique qu'il s'agit d'une estimation du service des finances de Vevey. Avec un rendement du capital envisagé aussi faible, on comprend mieux pourquoi les finances de notre quasi-voisine ne sont pas en grande forme...

Nous espérons que la commission de gestion (intercommunale) approfondira cet aspect l'année prochaine.»

M. Denis Golaz peut répondre à M. Staeger: il est vrai que année après année, les rendements de notre capital sont très bas; cependant, c'est justifié par le fait que nous devons pouvoir disposer très rapidement de ce capital, ce qui sera le cas de certains financements de l'année prochaine.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Denis Golaz, rapporteur pour la commune de Montreux, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la C.I.E.H.L. vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillers de prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 24/2014 de la Municipalité du 19 septembre 2014 relatif au budget 2015 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (C.I.E.H.L.),

Vu le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la C.I.E.H.L. chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'adopter le budget 2015 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à une très large majorité.

7.4 sur le préavis No 25/2014 relatif au budget 2015 du Fonds culturel Riviera (Rapp: M. José Jorge);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. José Jorge, rapporteur pour la commune de Montreux, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité des membres que la Commission intercommunale de gestions du Fonds culturel Riviera vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, d'approuver le budget 2015 du Fonds culturel Riviera, tel que présenté.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à une très large majorité.

7.5 sur le préavis No 26/2014 relatif au budget communal ordinaire pour 2015 (Rapp: M. Olivier Gfeller)

M. Olivier Gfeller, président-rapporteur, vient à la Tribune. Il est rejoint par M. Christophe Privet, rapporteur de minorité.

M. le Président propose de procéder de la manière suivante, tout d'abord une discussion d'ordre général, en commençant par le président du rapport de majorité, puis par le rapport de minorité, et ensuite discussion générale. Nous procéderons ensuite par un examen du budget chapitre par chapitre.

M. Olivier Gfeller n'a rien à rajouter à ce stade. Il en va de même de M. Christophe Privet, en ce qui concerne le rapport de minorité.

M. Pierre Rochat, municipal, remercie tout d'abord la commission des finances pour le très bon travail effectué ensemble, dans une relation de confiance et de convivialité. Il remercie également le service des finances et l'ensemble de l'administration pour les réponses données à toutes les questions qui ont été posées. La Municipalité a pris acte du fait qu'il y avait un rapport de majorité, ainsi qu'un rapport de minorité. A titre personnel, il s'étonne qu'on puisse produire un rapport de minorité, alors qu'il n'y avait qu'une abstention et toutes les autres voix pour à l'adoption de ce budget. Au-delà de ça, il se permet de se prononcer globalement sur l'ensemble des amendements qui ont été présentés par le rapporteur de minorité: tout d'abord sur la question des subsides sportifs, les Fr. 20'000.- qui sont prévus en plus des montants octroyés par le budget, la Municipalité demande de refuser cet amendement, dans le contexte où en fait l'organe sportif dont s'occupe M. Julien Chevalley analyse déjà toutes les demandes des sociétés sportives et finalement



Du lundi au jeudi: 07h00 - 23h00
Vendredi: 07h00 - 24h00
Samedi: 09h00 - 24h00



**Tous les lundis ici...
c'est Tartare Party!**

Menu à Fr. 29.-

- Tartare de bœuf Maison 180g «au couteau»
- Une p'tite salade mêlée & Ses p'tits toasts
- Salade de fruits frais
- Un p'tit café pour la route

(Sur réservation)



Le P'tit Bar



Soirée à thème - Carte de fidélité
Planchette apéro

Grand choix de bières artisanales en bouteille

Formule p'tit déj à Fr. 5.40
Café-Croissant-Jus d'orange





Culturefood
quand l'appétit va ...
T: 0848 247 333
Martigny - Vevey - Fribourg
www.culturefood.ch




RESTAURANT PIZZERIA
Grande Salle de Conférence / Banquets 60 places



RIALTO
Chez Ricardo & Albina
Spécialités Portugaises
FERME LE LUNDI

Côte de bœuf à la braise
Filet de bœuf sur ardoise
Entrecôte sur ardoise
Fondue Bourguignonne
ou Chinoise
Gambas

Grillades au feu de bois - Pizzas au choix à l'emporter
Av. Mayor-Vautier 2 Tél. 021 964 32 02
1815 Clarens - Montreux Natel 079 601 98 86



Relais & Châteaux Victoria
Glion, sur Montreux




Vous accueillez avec une cuisine raffinée dans son restaurant.

HÔTEL VICTORIA RELAIS & CHÂTEAUX
1823 GLION/MONTEUX
Tél. +41 21 962 82 82 - Fax +41 21 962 82 92
info@victoria-glion.ch - www.victoria-glion.ch

**CAVEAU
DES VIGNERONS**
M o n t r e u x
Jérôme Deschamps



Le Caveau des Vignerons vous accueille tous les jours de 9h à 24h et de 10h à 24h les samedis et dimanches.

Dans une ambiance détendue, venez découvrir nos spécialités suisses et autres plats selon vos envies.

Rue industrielle 30 bis - 1820 Montreux
Tél. 021.963.25.70
info@caveaudevignerons.ch

CAFÉ-RESTAURANT DU PORT




**Cuisine traditionnelle
au gré des saisons
Spécialités de poissons**

23, rue d'Italie - 1800 Vevey
Tél. 021 921 20 50
www.cafeduport.ch

Café-Restaurant
du Basset




*Perches du Léman
Risotto au fil des saisons
Chateaubriand*

1815 Clarens / Montreux
Tél. 021 964 82 44
www.restaurant-du-basset.ch

**Le MUSEUM
RESTAURANT**



Charbonnades - Fondues à la viande et au fromage - Gratin du Museum

www.museum-montreux.ch
Rue de la Gare 40 - 021 9631662

FINROD

*Une vraie boucherie
aux produits faits maison!*

Boucherie
Charcuterie Artisanale

Grand-Rue 24, 1844 Villeneuve
Tél. 021 960 10 64 - Fax 021 960 16 46
P Fermé le jeudi

Le Brie-Bacon

Brie, bacon, roquette, miel, noix

Edition limitée

Un subtil mariage de textures et de saveurs



Café et boulangerie à la Française

Place de la Paix, ch. du 16 avril – au-dessus de Coop - 1820 MONTREUX



Jacques & Véronique

Renseignements et réservations: J. Chesaux
Tél. 024 498 27 09

www.refuge-solalex.ch
contact@refuge-solalex

e Solalex 1882 Gryon

Buffet de la Gare

CLARENS
Tél. 021 964 50 50

A midi, 2 assiettes du jour à choix
Spécialités: filet de boeuf rassis à l'os, rack d'agneau et fondues moitié-moitié

Heures d'ouvertures: du lundi au vendredi: 8h30 à 23h00 – samedi de 10h30 à 00h00 et dimanche fermé.

AMSTEIN'S

BOISSONS SHOPPING

www.amstein.ch

+ 3'500 PRODUITS
Vins-Alcools-Eaux minérales-Jus de fruits-Bières
à prix grossiste, ouvert au public

du-se 08h00 - 12h00 / 12h30 - 18h30, sa 09h00 - 16h00
Z.J. La Veyrie, 1206 St Léger a/Vevay
021 926 86 04

Duvel **WITTEBIER** **CHIMAY**
Pilsen Trappiste

RESTAURANT PIZZERIA

Spécialités italiennes

LA GONDOLA

Terrasse au bord du Lac - Pizza au feu de bois
Chez Sabine et Annibale

DU JEUDI AU DIMANCHE, GRILLADES DE POISSONS, SPÉCIALITÉS DE FRUITS DE MER ET MOULES MARINIÈRES

DÉGUSTATION DE PÂTES FRAÎCHES NOS GRILLADES

PIZZA AU FOUR à BOIS (AUSSI À L'EMPORTER)

Fermé le mardi soir et mercredi - Grand'Rue 89
1844 Villeneuve - Tél. 021 960 31 36

SELLERIE POUR BATEAU - AUTO - MOTO (SUR MESURE) BÂCHE POUR BATEAU - CAMION - REMORQUE

Chemin de la Rottaz 2 - 1816 Chailly/Montreux - 021 964 55 37 - info@GR-sellerie-bache.ch



il n'y a pas lieu aujourd'hui de rajouter des subventions complémentaires. Ça correspondrait à un arrosage complémentaire peu utile. Je vous invite à être rigoureux et à ne pas accepter cette subvention complémentaire. La Municipalité est attentive aux besoins et sait répondre à ce type de demande en temps et lieux.

Pour le reste, les 3 autres amendements portant sur les transports, les prestations de voirie et les prestations de forêt touchant le Marché de Noël sont des amendements généraux qui portent tout sur la même problématique. J'aimerais simplement préciser, par le débat que nous avons eu en commission des finances, que le rapporteur de minorité combat très clairement la structure juridique du Marché de Noël et c'est finalement là-dessus que se portent ses interventions. Je constate, et je pense qu'il s'agit d'une coquille, que le rapport de minorité parle plusieurs fois de l'Etat et il voulait dire collectivité publique ou commune, et non pas l'Etat de Vaud. D'autre part, il critique la structure juridique du Marché de Noël en Sàrl. Je veux attirer l'attention du Conseil que cette forme de société est une forme de société tout à fait intéressante, dans le sens où elle offre la possibilité, comme par exemple la SICOM qui est une association de commerçants, de détenir 20% du capital de la société et d'observer et contrôler l'ensemble du fonctionnement de cette société. Je note aussi que si la formule de fondation peut tout aussi bien être peu transparente, ses membres étant cooptés, et poserait tout autant de difficultés et de problèmes; elle n'est pas forcément exonérée d'impôt et pas forcément sans but lucratif. Elle peut en effet poursuivre un but à caractère lucratif.

Je note encore, et ça a été dit en commission, que le Marché de Noël ne verse pas de dividende en fonction des bénéfices qu'il a perçus ou gagnés, et sur le bénéfice de Fr. 160'000.- comme mis en annexe du rapport de minorité, l'entier a été mis en réserve pour des investissements; de plus, le Marché de Noël, par sa Sàrl, paie Fr. 45'000.- d'impôt, ce qui n'est pas négligeable comme retour.

Pour le reste, si on devait retenir ce système de refacturation de l'ensemble des prestations, finalement on ne ferait que le "beurre" de la TVA, puisque cette dernière passerait pour facturer sa prestation. D'autant plus que si on optait pour cette solution, il serait tout à fait prêt (le rapport de minorité le dit bien) de soutenir par des subventions cette facturation. Par conséquent, il n'y aurait effectivement que la TVA qui serait gagnante par cette opération.

Tout ça pour dire que globalement la Municipalité combat tous ces amendements. Elle vous invite à les refuser, comme la commission des finances l'a fait, et à aller dans l'acceptation du budget tel quel. Au nom de la Municipalité, je vous invite donc à refuser ces amendements en confiance, du fait que l'ensemble des contrôles sont faits et que les dispositions sont prises pour assurer ces contrôles.

M. Florian Desponds : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR remercie et félicite la CoFin et la Municipalité pour son budget. Nous déplorons le rapport de minorité dont son auteur l'estime d'une haute importance. Nous saluons le courage de son auteur. Le genre de contestation permanente est détestable, mais bien digne de son auteur. Merci de votre attention.

La parole est donnée à M. René Chevalley:

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers Collègues,

Tout d'abord permettez-moi de souligner l'excellent travail fourni par notre municipal des finances et son chef de service, Monsieur Gard.

En effet, les diverses interrogations des commissaires sur les nombreuses lignes budgétaires ont obtenu une réponse claire, et le cas échéant, documentée.

Je relèverai également que les divers amendements proposés en commission ont pu être développés d'une manière sereine et constructive.

Avant que ce plénum ne se prononce d'une manière démocratique sur ce préavis relatif au budget communal ordinaire 2015, le groupe UDC ayant intensément débattu du sujet, s'interroge sur certains montants octroyés comme subventions exceptionnelles ou importantes.

Nous ne remettons pas du tout en cause le fond de ces subventions mais, plus précisément, c'est la forme qui nous dérange.

En effet, par souci de transparence, nous souhaiterions que dans le futur, l'attribution d'une subvention importante emprunte la voie d'un préavis municipal. Cette façon de procéder aurait l'avantage que dite subvention puisse être débattue en Conseil et mieux comprise par ce dernier.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Chiaradia: M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Après audition de la Municipalité, la Cofin a pu constater que la gestion de la commune satisfait pleinement. Notre groupe ayant entendu avec bonheur les réponses à nos questions, le budget est accepté tel que présenté. En ce qui concerne les amendements du rapport de minorité, nous ne les estimons pas pertinents ici. Nous relèverons notamment les trois amendements liés au Marché de Noël, premièrement le service et la facturation à des tiers, le questionnement de cet amendement est intéressant. La proposition permettrait de mettre en évidence toutes les ressources utilisées pour ces prestations. Néanmoins, comme l'a rappelé le municipal des finances, nous comprenons mal pourquoi cet amendement ne vise que le Marché de Noël. D'autres manifestations sont sans doute concernées. D'autre part, en ce qui concerne l'amendement pour les bus navette de cette manifestation, le problème est identique. Néanmoins, permettez-nous de souligner ici que les bus navettes profitent également aux habitants de notre commune.

M. Staeger: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre s'étonne de la brièveté du rapport de la Commission des finances, s'agissant tout de même d'un budget de 140 millions, examiné sur trois séances de commission. Quelles questions ont-été posées? Quelles démarches ont été envisagées pour combler le déficit?

Peut-être le budget est-il si bien construit qu'aucun travail d'analyse ne soit nécessaire.

Cela étant dit, nous nous devons de remercier le rapporteur de la majorité d'avoir consacré l'essentiel du rapport aux amendements de la minorité. Il est d'ailleurs heureux que la minorité de la commission ait déposé ces amendements, de sorte que nous ayons matière à débattre ce soir. Il est donc inutile de préciser que les amendements de la minorité seront à nouveau déposés.

Par ailleurs, nous tenons à souligner que la baisse du taux d'imposition coûte quelque Fr. 130'000.- supplémentaires dans la facture de la péréquation en plus de la perte de revenu.

Enfin, nous souhaitons féliciter la Municipalité pour son travail d'établissement du budget, qui n'amène pas de commentaires supplémentaires de notre part.

M. Imhof: Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste soutiendra le budget tel que présenté, car il tient compte de nos préoccupations sociales, centre de notre engagement. D'autre part, s'agissant des amendements déposés par M. le Conseiller Privet, nous pensons qu'ils n'ont pas lieu d'être dans le cadre de la discussion sur le budget ordinaire, mais qu'ils pourraient être soumis par exemple à la commission de gestion. Nous vous remercions.

M. Yanick Hess: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Comme le proposait certain que les subventions passent par voie de préavis, je rappelle juste que le budget est un préavis et le jour où il faudra nommer une commission avec 10 personnes pour savoir si on donne une subvention de Fr.21.500.- à la channe pour la Coupe des Rochers-de-Naye, je me pose la question de la pertinence de ce genre de décision. Donc, pour moi, de faire noter des montants qui sont promis aux différentes manifestations ou organisations dans le budget est pertinent et utile, et fonctionne très bien à ce jour. Je vous remercie de votre attention.

M. René Chevalley: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Je me dois de répondre à mon pré-opinant, puisque je suis indirectement attaqué par ses propos. Je parle de subventions importantes. Donc le mot "important" veut bien dire ce qu'il veut dire. Merci.

M. Christophe Privet: pour répondre à M. Hess en ce qui concerne le rapport de minorité, je me suis rendu compte que la subvention demandée apparaissait effectivement sous les jeux budgétaires. En ce qui concerne mes deux amendements pour les services de la voirie et des forêts, elle n'est pas assez forte et c'est justement par mon travail et mes questions, remises dans le rapport de minorité pour être le plus transparent possible, si elles n'avaient pas été posées, elles n'étaient pas dans le budget. Effectivement, la Municipalité y a répondu et c'est à ce moment-là, où j'ai appris, ainsi que mes collègues de la Cofin, qu'il existait des subventions qui n'apparaissent pas au budget.

Quant à M. Desponds, je le remercie. J'utilise le "nous" comme d'autres dans les rapports de minorité, et je considère que ma manière de travailler et mon objectif n'est pas de tout démolir, mais de tirer au clair certaines questions. Et comme je l'ai exprimé à mes collègues, mon objectif au niveau des amendements pour le Marché de Noël, c'est que lorsque je me suis rendu compte que ces postes n'apparaissent pas au budget, j'estime, pour des raisons d'équité, par exemple pour des sociétés commerciales, puisque le Marché de Noël, je le rappelle, est une société commerciale, c'est une Sàrl qui a des actionnaires, on peut bien imaginer qu'un jour un actionnaire souhaite vendre ou quitter la Sàrl et pourrait donc vendre ses parts à un prix soit convenu à l'avance, soit en examinant le bilan de la société. C'est la grosse différence avec

une fondation de droit privé, puisqu'ici on parle d'une société commerciale. Et puis le Conseil est assez logique en ce qui concerne ce genre de société. Je reprends pour exemple ce qui a été fait pour Cinérive : on a convenu par voie de préavis que on soutenait Cinérive en garantissant le déficit; donc Cinérive pouvait continuer à exploiter et aller de l'avant avec des cinémas à Montreux; ils savent que s'ils rencontrent des problèmes, et bien la Commune sera là pour éponger une partie du déficit. Et je vous rappelle aussi que nous avons négocié. Cinérive a offert en échange des abonnements de 10 places pour les habitants.

Donc, de ce côté-là, et c'est ce que j'ai longtemps exprimé à la commission des finances. Maintenant, effectivement, mes collègues de droite, pour des raisons que j'ignore, ne souhaitent pas l'entendre de cette façon-là. Je suis admiratif par le travail effectué par le Marché de Noël, je n'ai rien contre le Marché de Noël, tout au contraire, simplement que je souhaite que les choses soient transparentes. Alors peut-être, et je crois bien avoir compris le reproche ce soir, qu'apparemment les amendements ne devraient pas apparaître sur le budget. J'en prends bonne note et cela me permettra de réfléchir et de revenir avec d'autres solutions que le budget. Je note ce soir que les informations laissent à penser qu'effectivement on doit y regarder de plus près.

M. Pierre Rochat: Je me dois de réagir à un point aux propos de Monsieur le rapporteur de minorité, concernant l'avis dans lequel certains éléments ne se trouvent pas dans le budget. Ce n'est pas exact. Toutes ces charges sont dans le budget; ce sont des charges dans le budget "voirie", dans le budget "forêt"; ce ne sont pas des subventions. C'est parfaitement normal qu'on puisse répondre, c'est ce qu'on a fait à la commission des finances, honneur et chapeau à voirie et à DBS qui ont su décortiquer leur compte, leurs charges, pour donner les renseignements souhaités sur le coût des opérations engendrées par le Marché de Noël. Et ensuite le rapport de minorité a proposé, par amendement, qu'on crée une recette pour faire payer les charges directement à l'organisateur. C'est un problème qu'on peut faire pour une manifestation, mais on pourrait le faire pour d'autres organisations. J'ai la liste de toutes les autres opérations qui génèrent des frais ou des charges de voirie, forêt et d'autres services de la commune; c'est considérable. On a répondu à une demande d'analyse qui permettait de créer un coût et de mettre une recette correspondante. Par contre, on ne peut pas dire que ce n'était pas dans le budget. Ce n'est pas un commentaire du budget, car ce n'est pas une raison de mettre dans les commentaires du budget l'illustration de toutes les charges; ce n'est tout simplement pas possible. Je dois contester le fait que ce n'était pas dans les commentaires; par contre ces charges sont bien dans les charges des services concernés.

Pour le reste, je note aussi que, par transparence, nous avons communiqué au Conseil communal sur la question de la cabane des bûcherons. Pour le reste, je vous invite à refuser tous ces amendements.

M. le Président passe à l'examen du budget chapitre par chapitre.

Avant chapitre (jusqu'à la page 17, avant la séparation bleue). La discussion n'est pas demandée.

Premiers tableaux (page 1 à 7): La discussion n'est pas demandée.

Chapitre 1:

Administration générale: pages 8 à 25.

M. Staeger, au nom de Montreux Libre, dépose les amendements proposés dans le rapport de minorité, à savoir:

Compte 170.3653 "Subventions": ajouter Fr. 20'000.- à ce poste, soit Fr. 10'000.- pour "Soutien pratique activité sportive et bourses sportifs d'élite" et Fr. 10'000.- pour "Soutien clubs achat de matériel";

Compte 180.3517: participations transports publics: retrancher Fr. 19'251.- au poste "participations navettes gratuites Marché de Noël".

En ce qui concerne le 1^{er} amendement pour la pratique du sport, on constate que la population a augmenté, mais pas les subventions. Dès lors, pour nous, il est important de savoir que les sportifs disposent des subventions nécessaires à la pratique de leur sport. Un certain nombre d'argument se trouve dans le rapport de minorité, et je me permets de vous y renvoyer.

M. le Président propose de voter amendement par amendement, et il présente donc le 1^{er} amendement déposé par Montreux Libre sur le compte 170.3653 "Subvention": ajouter Fr. 20'000.- à ce poste, soit Fr. 10'000.- pour "Soutien pratique activité sportive et bourses sportifs d'élite" et Fr. 10'000.- pour "Soutien clubs achat de matériel".

La discussion est ouverte.

M. René Chevalley: Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers Collègues,

Si l'on peut comprendre le but louable d'un tel amendement, il n'en reste pas moins que cette augmentation ciblée de subventions à raison de 100 % pour chacun de ces 2 postes, pourrait être mal interprétée ouvrant ainsi, si je puis m'exprimer d'une telle façon, la porte à d'autres revendications, débouchant sur de grosses désillusions pour les demandeurs.

Bien entendu, on peut toujours faire plus, mais il ne faut pas perdre de vue que Montreux reste exemplaire en ce domaine, le budget des subventions 2015 du compte Sport étant de Fr. 1'528'000.-.

Le groupe UDC à son unanimité refusera donc cet amendement.

M. Patrick Aubort: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR aussi refusera cet amendement. Il s'étonne d'ailleurs de cet amendement, parce que, jusqu'à maintenant on a demandé plein de justificatifs dans les demandes de subventions, et tout à coup on veut distribuer Fr. 20'000.- sans justification. Cela semble donc bizarre comme demande.

M. Staeger veut juste préciser que le budget est une autorisation de dépenser, et non une obligation. Donc si la Municipalité estime qu'il n'est pas nécessaire d'octroyer ces subventions, elle est libre de ne pas le faire.

M. Privet fait savoir qu'il s'était déjà intéressé à ce dossier l'an dernier. Il avait déjà posé des questions sur l'équipement, et tout, des clubs. La raison de son intérêt, c'est que, suite des discussions avec des parents, ces derniers signalent que leur budget pour équiper leurs enfants pour faire du sport devient un peu lourd. Il avait posé quelques questions l'an dernier à la Municipalité

et les réponses ne m'avaient pas convaincu. Ce qu'il constate c'est que, dans notre Commune, ce poste est très faible. Vu l'évolution des habitants, des coûts des équipements sportifs, il a estimé que cette année on pouvait se permettre d'augmenter ces deux postes.

M. Alain Feissli, conseiller municipal, répond qu'il est important de "remettre l'église au milieu du village". Effectivement, il existe une réglementation qui permet de subventionner des études musicales, et finalement des études sportives aussi, selon le même barème. Cette réglementation s'adresse à toutes les familles qui paient une cotisation dans une société sportive et qui, en fonction de leur capacité économique, peuvent se voir prendre en charge tout ou partie de cette cotisation. Certains clubs, de par leur structure ont des cotisations élevées, qui peuvent aller jusqu'à Fr. 1'000.- par année. Dans ce cas, les familles peuvent déposer une demande d'aide et au gré de ce barème, l'aide peut être octroyée jusqu'à quasiment Fr. 950.- par année pour une cotisation à Fr. 1'000.-, Fr. 50.- restant toujours à la charge des parents. Chaque année, lors de la rencontre avec les sociétés sportives, on rappelle aux différents dirigeants cette aide possible, et actuellement, la plupart d'entre eux avec de grosses cotisations, joignent à l'envoi de ces dernières le formulaire de demande de subvention. C'est un point connu dans les clubs et ces derniers en font un bon usage. Quelle que soit votre décision, cela ne va rien changer au montant effectif, puisque ce dernier dépend de cette réglementation mise en place. Si cette dépense augmentait en fonction des demandes, au dépôt des comptes on justifierait cette augmentation par une demande de crédit complémentaire, et on a demanderait le montant au budget de l'année suivante.

Il en va de même pour les sportifs d'élite. Là aussi, il existe un règlement sur l'attribution des bourses aux sportifs et, au gré des demandes, ces montants sont engagés et il se trouve que, des années, ils sont utilisés, et d'autres un peu moins. Mais je tiens à préciser que les montants portés au budget, quel que soit votre vote, sont les montants dont on a besoin.

La discussion n'est plus demandée, la discussion est close.

La parole est passée au président de la commission: M. Olivier Gfeller rajoute simplement que l'amendement a été refusé en commission par 2 oui, 7 non et 1 abstention.

L'amendement suivant: Compte 170.3653 "Subventions": ajouter Fr. 20'000.- à ce poste, soit Fr. 10'000.- pour "Soutien pratique activité sportive et bourses sportifs d'élite" et Fr. 10'000.- pour "Soutien clubs achat de matériel" est mis au vote: l'amendement est refusé avec une majorité de non, quelques oui et quelques abstentions.

Le président annonce le 2^{ème} amendement de ce chapitre à savoir: Compte 180.3517: participations transports publics: retrancher Fr. 19'251.- au poste "participations navettes gratuites Marché de Noël".

M. Staeger présente l'amendement du groupe Montreux Libre, à savoir retrancher Fr. 19.251.- au poste "participations navettes gratuites Marché de Noël" du compte 180.3517. Cet amendement vise à la moitié des frais des transports publics soit supportée par la Commune et le reste par le Marché de Noël. Ce dernier est une société commerciale qui réalise un bénéfice et, dès lors, il doit être capable d'assumer une partie des coûts liés à l'accessibilité de son

VERRES DE CONTACT
EXAMEN DE LA VUE
LUNETTERIE
OPTIQUE

MULLER
www.mulleroptique.com

la Vue, notre Métier!

Grande baisse de prix sur les produits à lentilles de contact

Optifree PureMoist (le nouveau) 300ml **12.50**

Total Care savon 30ml **10.80**
conservant 120ml **12.90**
péroxydes 360ml dès **19.45**

Montreux, Grand Rue 2, 021 963 38 23
Villeneuve, Grand Rue 12, 021 968 31 30
Bex, Rue Centrale 27, 024 463 43 43

Clin d'




Building, vos immeubles prennent de l'assurance




Agences de Vevey, Montreux, Chexbres et Blonay
François Cardinaux, Agent général
Rue du Simplon 45, 1800 Vevey
T 021 925 33 00
www.vaudoise.ch



nousska
investissement sa



Efficiency in Real Estate Development
Contributor to Real Estate Funds
High Definition Development
Creative Investment Solutions
Selective and Innovative Value for Investors

Nousska Investissement SA | av. Avenue du Casino 42 | 1820 Montreux
+41 21 965 29 29 | info@nousska.ch

Joëlle Boutique

20 ans!

Prêt à Porter
Avenue du Casino 42 - CH-1820 Montreux
Tél. 021 963 63 41 - Fax 021 963 63 42 - joelle.boutique@bluewin.ch

Tabashop
plus de 30 ans
d'expérience.



Montabaco SA
Grand-Rue 46
1820 Montreux
Tél. +41 021 963 70 70
info@tabashop.ch

- ⊗ BOUTIQUE EN LIGNE
- ⊗ CIVETTE OUVERTE 7/7
- ⊗ GRAVURE LASER




TABASHOP
MONTABACO SA

www.tabashop.ch



ORGANISATION:



Les Amis fribourgeois de Montreux et environs



En vente à l'entrée ou
par réservation à:

francisbruelhart@bluewin.ch

LOTO PAR ABONNEMENT

Dimanche 1er mars 2015 à 14h30
Salle du Pierrier à Clarens

Ouverture des portes à 13h30

Début du loto à 14h30

Prix de l'abonnement: **Fr. 50.-**
pour 22 tours

**Fromages à raclette, corbeilles,
paniers du boucher,
appareils ménager, Hi-Fi,
bons de repas, etc.**

Premier tour GRATUIT

Tirage au sort des abonnements.



site. Pour le reste, les conseillers sont renvoyés à l'argumentation du rapport de minorité.

M. René Chevalley: Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers Collègues,

Comme relevé dans les différents rapports, le concept même de la gratuité des transports publics lors de diverses manifestations importantes à Montreux, n'est pas remis en cause et nous le saluons.

A noter que les principaux bénéficiaires de cette prestation en sont les Montreusiens eux-mêmes ! De nombreuses familles se rendant plusieurs fois au Marché de Noël préférant ainsi, par soucis de simplicité, utiliser ce mode de transport qui favorise une mobilité douce et respectueuse de l'environnement.

Fort de ces propos, le groupe UDC à l'unanimité, refusera cet amendement.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Caleb Walther, conseiller municipal, commence en remerciant M. Chevalley qui a bien compris que cette mesure concerne en tout premier les Montreusiens, que ce soit pour aller au Marché de Noël, ou aussi pour éviter que le centre-ville soit engorgé avec tous les véhicules, d'où des mesures sécuritaires. Ceci dit, ces navettes gratuites sont vraiment au service de la population montreuusienne et la commune a fait en sorte qu'elles soient gratuites et donc utilisées. C'est donc dans ce sens-là qu'il faut lire cette subvention.

M. Privet est personnellement favorable aux transports publics car, à l'époque, il s'était déjà battu pour les subventions à ces transports. Toutefois, il signale que, quand il a lu le budget, il a vu "participation", donc pas de problème. Puis il a posé la question à la Municipalité le but de cette participation. 2^{ème} point: il y a une différence avec le Montreux Jazz Festival, où effectivement l'accès en ville est gratuit par les transports publics. Or, pour le Marché de Noël, les navettes n'ont pas lieu tous les jours et les navettes viennent des parkings. Cela représente

une grosse différence par rapport au Montreux Jazz Festival. Au MJF, les bus s'arrêtent à chaque arrêt; le Montreux Noël, c'est pour les parkings. Je ne pense pas que les Montreusiens de l'avenue des Alpes prennent leur voiture pour aller à Chailly et ainsi bénéficier des navettes de bus gratuites. J'ai vu sur les flyers du Marché de Noël que c'était les parkings qui bénéficiaient de ces navettes; j'ai aussi entendu dire que ces bus ne s'arrêtaient pas aux arrêts de la ligne. Par ces questions, j'ai voulu tirer au clair ces aspects de transports publics.

M. Olivier Gfeller, président de la commission: l'autre jour, j'ai pris une de ces navettes en rentrant de chez mes parents et elle s'est bien arrêtée à Baugy; c'est peut-être le seul arrêt qu'elle respecte! Mais c'est aussi une des raisons pour laquelle la commission a refusé cet amendement. Ces navettes sont utilisées aussi par les montreusiens, car elles s'arrêtent aussi aux arrêts de la ligne.

Ensuite, on en a bien débattu, quant aux amendements qui portent sur le Marché de Noël, dans la commission, le questionnement sur le Marché de Noël et aussi sur les autres manifestations, par le biais d'un postulat ou par le biais de la commission de gestion, pourrait avoir une certaine pertinence. C'est les raisons pour lesquelles une partie de la commission a refusé ces amendements. De plus, de ce point de vue, nous estimons que ces trois amendements ne sont pas le juste prolongement du questionnement pertinent qui porte sur cette manifestation. Voilà pour dire que, dans ce contexte, la commission vous recommande par 1 oui, 9 non et 0 abstention de refuser cet amendement.

M. Barbey écoute avec beaucoup d'attention ce débat sur la gratuité des transports en commun pour accéder au Montreux Jazz, au Marché de Noël, mais je suis triste de ne pas pouvoir participer à ce débat pour la raison toute simple que si vous habitez aux Avants, village de la commune de Montreux, ce n'est pas gratuit. Et c'est même particulièrement cher puisqu'on nous a collé un certain nombre de zones pour que justement cela coûte cher.

Alors j'en profite pour vous dire que c'est absolument attristant de penser que des gens qui voudraient aller au Marché de Noël doivent dépenser une fortune en transport, alors que d'autres, de la même commune, peuvent y aller gratuitement et j'invite toutes les collectivités publiques à réfléchir à ce problème pour qu'on trouve une solution, par exemple même à moitié prix pour tout le monde; ce qui serait déjà plus agréable pour ceux qui vivent sur les hauts et non pas au bord du Léman.

M. Patrick Aubort: cela me fait un peu sursauter, M. le Président, Mesdames, Messieurs, mais M. Barbey, on s'entend bien: le système est développé pour ceux qui en subissent les nuisances. Donc, jusqu'à nouvel avis, et il semble que vous avez refusé que le Marché de Noël accède aux Avants; vous n'avez donc pas ces nuisances, alors maintenant faut l'assumer.

M. le Président rappelle qu'on reste concentré sur le débat de l'amendement et ne pas faire tout le débat du Marché de Noël. La discussion n'est plus demandée, elle est donc close. On passe ensuite au vote de l'amendement dont le président rappelle les termes: Compte 180.3517: participations transports publics: retrancher Fr. 19'251.- au poste "participations navettes gratuites Marché de Noël". C'est à une très large majorité de non, quelques voix pour et quelques abstentions que l'amendement est refusé.

Chapitre 2:

Finances: pages 26 à 31

La discussion est ouverte; la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Chapitre 3:

Domaines et Bâtiments: page 32 à 51

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger annonce que Montreux Libre dépose l'amendement suivant: Compte 325.4356 services à des tiers: ajouter

Maîtrises Fédérales



B. SCHNIDER SA

**Ferblanterie
Couverture
Étanchéité
Façades Ventilées**

Z.I. La Foge C
Case postale 51
1816 Chailly s/Montreux

info@bschnider.com
www.bschnider.com

☎ 021 963 30 97
☎ 021 963 44 93


MONIQUE TOUZEAU
TOUZEAU

...AUSSI POUR VOTRE
AMEUBLEMENT ET DÉCORATION



ARTS DE LA TABLE - DÉCORATION - LISTES DE MARIAGE
28, AVENUE DU CASINO - MONTEUX - 021 966 30 10
WWW.TOUZEAU.COM

**FIN DE CHANTIERS
NETTOYAGES
JARDINAGE**



FACILITY SERVICES

021 691 33 66
www.hopp.ch
info@hopp.ch

Fr. 70'000.- aux revenus. Le but est de mettre en lumière le soutien de la Commune de Montreux au Marché de Noël, par le biais de la section des forêts qui fait un énorme travail en aménageant la place de l'Eurovision avec la cabane des Bûcherons, bien qu'ils ne puissent pas être occupés à leur tâche ordinaire à cette période de l'année. M. le municipal a bien dit que ce travail était connu. De plus, en ce qui concerne le problème de la TVA si on facturait cette prestation, le Marché de Noël pourrait la recevoir ensuite sous forme de subvention, cela n'empêcherait pas de payer la TVA.

M. René Chevalley: Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers Collègues,

Si l'on peut tout à fait comprendre la volonté exprimée au travers de cet amendement, force est de constater qu'il engendrerait manifestement un système complexe de répartition et de refacturation internes, découlant ainsi sur un travail supplémentaire d'administration incombant à notre commune. Ceci nécessiterait un assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée pour ces prestations facturées.

Bien que cet amendement ait le mérite de soulever un questionnement pertinent sur un système global d'imputation des charges et des revenus des divers dicastères de notre commune, le groupe UDC à l'unanimité, refusera cet amendement en l'état.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Patrick Aubort: M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Il faut se poser la question suivante: quelle est l'utilité de cette installation? qu'est-ce qu'on a voulu faire avec ça? A l'origine, il y avait une animation faite par les bûcherons. Ils ont arrêté de le faire. Qu'elle a été l'idée de la Municipalité pour le Marché de Noël, c'est de mettre ces installations à la disposition des associations montreuysiennes pour qu'elles exploitent à tour de rôle afin que le bénéfice retombe dans leurs caisses. C'est quasiment la seule utilisation qu'il y a. Donc, maintenant, on reproche Fr. 70'000.- pour ces installations, et les associations font environ Fr. 90'000.- de bénéfice qui leur est reversé. On pourrait donc reprendre ces Fr. 70'000.- sur le bénéfice, et il ne resterait plus que Fr. 20'000.- pour les associations; tout le travail fourni va "à la poubelle". Pour mener à bien cette animation, un processus s'est mis en place; on peut se rendre compte de cela que si on fait partie d'une association qui a participé à cette animation. Donc le PLR va refuser avec ferveur cet amendement, et il propose que tous en fassent de même.

M. Privet se rend compte que le PLR est en forme ce soir et pense que leurs commissaires n'ont pas donné les explications nécessaires à cette proposition, ce qu'il va faire maintenant. En ce qui concerne la cabane des bûcherons et l'utilisation par les associations, ce n'est pas son propos. Il répond à P. Aubort que ce

dernier est mieux renseigné sur l'utilisation de ces Fr. 70'000.-. Il signale qu'il n'a pas déposé un amendement sur l'utilisation du domaine public, et il n'a rien contre la cabane des bûcherons. Il rappelle que cette dernière, au lieu de passer par la voie du budget, l'a été par 3 crédits complémentaires de Fr. 49'900.-. On l'a fait justement pour que les associations puissent l'exploiter. Donc encore une fois, je veux bien que ces amendements vous posent quelques problèmes, mais j'apprécie de moins en moins que vous fassiez de ces amendements-là l'impression de je mets en péril ou en danger les associations dont nombreux de vos collègues font partie.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Olivier Gfeller rappelle le résultat du vote de la commission sur cet amendement, à savoir : c'est par 1 oui, 9 non et 0 abstention que l'amendement est refusé.

M. le Président passe au vote de l'amendement, dont il rappelle l'énoncé: compte 352.4356: service à des tiers: ajouter Fr. 70'000.- aux revenus. C'est avec une large majorité de non, quelques oui et 2 abstentions que cet amendement est refusé.

La parole n'est plus demandée sur le chapitre 3. La discussion est close.

Chapitre 4:

Travaux: pages 52 à 67

M. Olivier Gfeller signale que la Municipalité a demandé de refuser tous les amendements proposés. Il faut cependant accepter un amendement technique qui est en fait une erreur de plume. Cet amendement été accepté à l'unanimité par la commission. Il s'agit de l'amendement suivant: compte 401.3651 subventions société de sauvetage: suppression de Fr. 10'000.-, qui passe ainsi à Fr. 77'000.-.

La discussion n'est plus demandée. M. le Président passe au vote de cet amendement technique, dont il rappelle la teneur: compte 401.3651 subventions sociétés de sauvetage: retrancher Fr. 10'000.-. C'est à l'unanimité que cet amendement est accepté.

Autre prise de parole sur le chapitre 4: M. Alexandre Staeger: le groupe Montreux Libre présente l'amendement suivant: compte 430.4356 facturation prestations à des tiers: ajouter Fr. 110'000.- aux revenus. C'est dans la même idée que l'amendement proposé sur le compte 325.4356, soit de mettre en lumière le travail effectué par le service de voirie pour le Marché de Noël.

M. René Chevalley: Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers Collègues,

Rassurez-vous, je serai bref.

En effet, comme pour l'amendement 325.4356 «Services à des tiers», c'est pour les mêmes raisons, dont je vous fais grâce de ces dernières, que le groupe UDC, à son unanimité, refusera cette proposition et vous invite à en faire de même.

Merci pour votre écoute.

M. Patrick Aubort: M. le Président, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR refusera aussi la prise en considération de cet amendement. Moi, j'ai quelques chiffres sous les yeux pour les retombées économiques du

Marché de Noël: le budget annuel de Montreux Noël est de Fr. 7,2 mios, les soutiens financiers publics annuels directs et indirects représentent 8% de cette somme; les retombées économiques directes et indirectes sont d'environ 21 mios pour toute la région. Donc l'aide publique représente 1,6% de ces retombées. Je pense sérieusement que la commune fait son travail et le fait bien, et de l'autre côté un gros travail est également fait. Il faut soutenir ce marché de Noël. Je vous engage donc à refuser cet amendement.

M. Privet: au niveau des chiffres, si on lit le rapport de minorité, et si on se penche vraiment une fois sur ce point, on aura des chiffres un peu plus précis. Un municipal, le lundi avant la commission des finances, déclare 300'000 visiteurs; dans sa réponse, la Municipalité annonce 400'000 visiteurs; d'un autre côté, on a un organisateur qui annonce 1 demi-million de visiteurs. L'organisateur parle aussi de retombées, et pour le moment aucune étude n'a été faite. J'ai demandé des chiffres à la Municipalité: réponse: y en a pas. Donc, encore une fois, j'admire le travail. Je crois que cette manifestation est arrivée à un point où aujourd'hui, avec l'ensemble des subventions qu'on apporte à cette société commerciale, il est temps, comme on l'a fait pour le Montreux Jazz, comme on l'a fait pour le Montreux Comedy Festival, de prendre le temps, de voir les choses de A à Z, et effectivement d'y apporter le soutien que cela mérite.

M. Olivier Gfeller rappelle le vote de la commission sur cet amendement: il est refusé par 1 oui, 8 non et 1 abstention.

M. le Président passe au vote de l'amendement, dont la teneur est la suivante: compte 430.4356 facturation prestations à des tiers: ajouter Fr. 110'000.- aux revenus. L'amendement est refusé par une large majorité de non, quelques oui et quelques abstentions.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close sur le chapitre 4.

Chapitre 5:

Instruction publique et cultes: pages 68 à 75

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Chapitre 6:

Police: pages 76 à 81

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Chapitre 7:

Sécurité sociale: pages 82 à 91

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Chapitre 8:

Services industriels: pages 92 à 93

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

L'ensemble des chapitres a été examiné, la discussion est close.

M. Olivier Gfeller, président de la Commission des Finances, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS



D. Bottarel
Agence Immobilière SA

ADMINISTRATION DE PPE • GÉRANCE • LOCATION • VENTE

Rue du Bourg 37 • CH-1816 Chailly-Montreux
Tél. 021 964 20 30 • Fax 021 964 20 31 • info@bottarel.ch

En conclusion, c'est par 9 oui, 0 non et 1 abstention que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis no 26/2014 de la Municipalité du 3 octobre 2014 relatif au budget communal ordinaire pour 2015,

Ouï le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- d'approuver, tel qu'amendé, le budget communal ordinaire pour 2015.

Le Conseil communal de Montreux accepte ce budget tel qu'amendé à l'unanimité.

7.6 sur le rapport-préavis No 27/2014 relatif à la réponse au postulat de M. Maximilien Graf, pris en considération le 1er septembre 2010, «Afin de sauver et de dynamiser le marché de Montreux, institution plus que centenaire et par là même, favoriser les producteurs et artisans régionaux» et à l'octroi d'une subvention annuelle de Fr. 20'000.- en faveur du nouveau marché de Montreux (rapp: M. Olivier Raduljica)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je commencerai la présente intervention par une boutade.

Dans le cadre des travaux de la commission, il a été demandé ce qu'il était advenu des parasols. Sous l'impulsion d'un municipal qui n'en est plus un actuellement, mais qui aimerait bien le devenir à nouveau, un certain nombre de parasols ont été acquis par notre Commune pour un montant approximatif de Fr. 60'000.-. Ces parasols étaient sauf erreur destinés, entre autres, à la place du marché. Ils n'ont jamais véritablement été utilisés. En commission, il a été répondu à la question d'un commissaire que certains de ces parasols ont été donnés et qu'on ne sait pas où sont les autres. Le groupe Montreux Libre saisit cette occasion pour demander à la Municipalité si, par le plus grand des hasards, les parasols de M. Doriot ne seraient pas stockés dans le même hangar des objets oubliés que les panneaux électroniques de M. Wehri?

Dans le même registre, mais plus à propos du préavis, on s'étonne de ce que la gauche ne se soucie pas davantage de la condition des travailleurs obligés de travailler le dimanche dans le cadre de ce préavis, qui prévoit un marché dominical.

Par rapport au préavis lui-même, nous sommes surpris de voir qu'une société commerciale sera associée à l'organisation des marchés du vendredi et du dimanche.

Enfin, nous saluons toutefois le fait que la commune ait l'intention de promouvoir l'artisanat local et souhaitons que cette intention

se concrétise. C'est pourquoi nous accepterons ce préavis.

M. Franco Meichtry: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

C'est avec une très grande satisfaction que le groupe UDC accueille ce Rapport-préavis pris en considération le 1er septembre 2010.

Monsieur Maximilien Graf, ancien Conseiller communal faisait partie de notre groupe. Il est toujours commerçant à Montreux et toujours membre de notre section. Il m'avait demandé de relancer en interpellant notre conseil municipal à ce sujet. Ce n'est plus nécessaire.

Le nouveau concept qui porte à la fois sur le marché actuel du vendredi et sur le nouveau marché du dimanche va améliorer la qualité, l'attractivité et la diversité des marchés.

La gestion de ce concept est pertinente, de confier le mandat d'organisation et de réalisation à une association créée dans ce but. Son comité de 5 personnes, dont chacune d'elle représente les intérêts des diverses sociétés commerciales de notre ville de Montreux est un plus.

La redynamisation du marché permettra de redonner une nouvelle vie à cet espace en favorisant nos producteurs et artisans régionaux. Pour le groupe UDC c'est le vrai but à atteindre, produire et fabriquer local tout en pérennisant notre artisanat et nos PME.

Tout cela pour la modique somme annuelle de Fr. 20'000.-, renouvelable juste qu'à l'équilibre financier.

C'est à l'unanimité que notre groupe soutiendra ce Rapport-Préavis.

Optic 2000
Une nouvelle vision de la vie

20% sur TOUTES les montures optiques et solaires!

NOS PRIX SONT EURO COMPATIBLES

Optic 2000, acteur majeur européen du marché de l'optique, adapte ses prix suite à la baisse de l'Euro.

Rue de la Paix 2 - 1820 Montreux
tél 021 963 29 29

NOVASTYLE SA
C U I S I N E & D R E S S I N G

WWW.NOVASTYLE.CH

RUE DU THÉÂTRE 9 T. +41 21 560 49 92
CASINO DE MONTREUX F. +41 21 560 09 58
1100 MONTREUX info@novastyle.ch

M. Alain Imhof: M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe socialiste soutiendra à l'unanimité ce préavis qui permettra d'assurer pour un montant modique une animation de notre ville en permettant à chacun d'acheter notamment des produits de proximité. Je vous remercie.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Olivier Raduljica, président de la commission, lit les conclusions du préavis, à savoir:

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis no 27/2014 de la Municipalité du 10 octobre 2014 relatif à la réponse au postulat de M. Maximilien Graf, pris en considération le 1^{er} septembre 2010, «Afin de sauver et de dynamiser le marché de Montreux, institution plus que centenaire et par là même, favoriser les producteurs et artisans régionaux» et à l'octroi d'une subvention annuelle de Fr. 20'000.- en faveur du nouveau marché de Montreux,

Ouï le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'adopter le projet de nouveau marché tel que présenté;
2. de prendre acte du présent rapport et qu'il a été répondu au postulat de Maximilien Graf, pris en considération le 01.09.2010, «Afin de sauver et de dynamiser le marché de Montreux, institution plus que cente-

naire et par la même, favoriser les producteurs et artisans régionaux»;

3. d'allouer à cet effet une subvention annuelle de Fr. 20'000.- en faveur de l'association à créer et d'accepter un crédit complémentaire d'un montant identique au budget 2015 sur le compte 160.3653.00 «subvention aux manifestations»;

4. d'ajouter un revenu locatif de Fr. 12'000.- au budget 2015, compte 351.22.4271, «Loyers (Marché couvert)»;

5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Au vote, c'est à une très large majorité que le préavis est accepté.

7.7 sur le postulat de M. Patrick Aubort pour mettre à disposition des toitures de bâtiments communaux afin de permettre de produire de l'énergie photovoltaïque dans un esprit d'une collaboration public-privé (rapp: M. Christian Allenbach);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Patrick Aubort: M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Ce postulat est l'aboutissement d'une longue réflexion tout au long de différentes étapes:

- Il y a eu l'engagement d'un délégué à l'énergie;
- Puis différents postulats déposés;
- Puis l'agenda 21 qui arrive à bout touchant.

Je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, ce n'est pas un délégué à l'énergie qui aurait été optimal, mais bien un délégué au développement durable. Cela aurait permis une vision beaucoup plus large, afin d'atteindre entre autre

l'objectif de la société à 2'000 watts. Enfin, on ne refait pas l'histoire!

Ce qui a déclenché le dépôt de ce postulat, c'est que la plupart des propositions faites jusqu'à ce jour ne satisfaisaient pas au projet énergétique dont je vous ai fait par lors du dépôt du préavis du stade d'athlétisme.

En effet, j'ai trouvé aberrant que l'on gaspille la surface de toiture plate avec quelques m² de panneaux thermiques à la place d'utiliser toute la surface en photovoltaïque.

Ce qui me fait plaisir aujourd'hui, en plus du préavis relatif au hangar à plaquettes qui projette déjà une surface photovoltaïque, c'est que la Municipalité nous propose ce jour, un préavis complémentaire qui va dans le sens de mon postulat.

Je le dis et le redis, si j'insiste sur le partenariat public/privé, c'est principalement pour des coûts de maintenance externalisés, une évolution très rapide des technologies, mais aussi une évolution très rapide de la législation. Je cite un extrait du Batimag du jeudi 27 novembre 2014: *Energie solaire: rétribution à prix coûtant ou rétribution unique. Minergie prend dorénavant en compte le courant photovoltaïque dans son bilan énergétique. Le Conseil fédéral a modifié la réglementation quant au soutien des installations photovoltaïques le 1^{er} avril dernier. Il a notamment introduit la possibilité de toucher une rétribution unique (RU) et la possibilité d'auto-consommer sa propre production photovoltaïque. Cette nouvelle situation a conduit Minergie à revoir sa pratique quant au bilan énergétique.*

Afin que la Municipalité puisse nous renseigner sur ce volet particulier des énergies renouvelables, je vous incite à prendre en considération ce postulat qui vise à mettre à disposition des toitures de bâtiments communaux, afin de permettre de produire de l'énergie photovoltaïque dans un esprit d'une collaboration public/privée.

Je vous remercie de votre attention.

Au service de l'environnement

TOUS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'HYGIENE PUBLIQUE

KUNZLI FRERES S.A.

Z.I. D, En Pré-Neuf Général-Guisan 34
1844 VILLENEUVE 1180 ROLLE
Tél.: 021 967 20 30 Tél.: 021 825 34 34
Internet : www.kunzli.ch E-mail : info@kunzli.ch



Vidange / Curage / Débouchage 24h/24h
Tél. vert pour vos commandes: 0800 107 000



NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

Police	117
Pompiers	118
Ambulance, SMUR	144
Air Glaciers	1415
REGA	1414
Sauvetage du lac	117
Secours routiers	140
La Main Tendue	143
Centre d'information toxicologique	145
SOS-Enfants	
Ligne d'aide aux enfants et aux jeunes	147



Retour d'hôpital, problème de santé.....

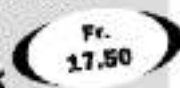
Repas chaud à domicile

7 jours sur 7 — Territet—Veytaux

un simple coup de fil: 021 962 44 82

www.les-laurelles.ch - repasdomicile@les-laurelles.ch

EMS et Résidence Les Laurelles—Collonge 9—1820 Territet



M. René Chevalley: Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers Collègues,

Le groupe UDC tient à mettre en exergue la pertinence de ce postulat déposé par notre collègue Aubort.

Depuis le début de cette législature et ce à maintes reprises, l'Union Démocratique du Centre a tenté d'attirer l'attention de ce Conseil et de la Municipalité sur l'importance de l'utilisation, tant que faire se peut, d'énergies renouvelables ainsi que leurs promotions.

Nous avons également insisté sur l'idée d'un partenariat public-privé à ce sujet, malheureusement sans grands résultats à ce jour.

C'est donc avec une grande satisfaction que nous constatons qu'une ligne concrète de notre programme sur les énergies renouvelables et leurs utilisations pourrait être ainsi soutenue de manière concrète par ce postulat.

Nous nous réjouissons également d'allier à notre cause d'autres formations politiques sensibles à la protection de notre planète. Affaire à suivre...

Je vous remercie pour votre attention.

M. Alexandre Staeger: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre soutient ce postulat qui promeut une source d'énergie renouvelable.

Nous tenons toutefois à souligner que le présent postulat, déposé par le PLR, ne l'a pas été dans le même esprit que le préavis 29/2014, déposé par la Municipalité à majorité PLR. En effet, le premier suppose une collaboration entre les secteurs public et privé alors que le second ne concerne que le secteur public. Il y a là une certaine forme de contradiction que nous savons que le PLR saura surmonter sans difficulté.

Enfin, nous insistons sur l'opportunité de réfléchir non pas simplement par bâtiment unique, mais, dans la mesure du possible et selon accord avec les propriétaires concernés, par groupe de bâtiments proches, qui peuvent bénéficier d'une même installation, rendant sans doute celle-ci plus efficiente que s'il devait y avoir une installation par bâtiment isolé.

M. Chiaradia: M. le Président, Mesdames Messieurs,

Le groupe des Verts approuvera les conclusions du rapport de commission. Néanmoins, il n'est pas inutile de rappeler ici que le projet du postulant, à savoir le souhait de voir se développer des collaborations Public / Privé pour les toits des bâtiments communaux, n'est au-delà du principe que très difficilement réalisable, les investisseurs privés étant actuellement désireux d'exploiter des surfaces supérieures à 1000 m². Néanmoins, ce postulat pourrait aboutir à un inventaire des surfaces disponibles, à exploiter d'une manière encore à déterminer. Dans ce sens, il nous paraît devoir être soutenu. De manière plus générale, nous nous étonnons de voir le PLR promouvoir l'exploitation photovoltaïque des toitures: svenez-vous, alors que nous avons demandé en juin le renvoi à la Municipalité du préavis sur le renouvellement des installations de chauffage des bâtiments communaux, précisément à cause du manque d'exploitation du potentiel d'énergie solaire des toits, le PLR s'était félicité de ce projet municipal. Détail piquant, le même jour était déposé ce postulat.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Christian Allenbach lit les conclusions du rapport:

En conclusion, tous les membres de la commission reconnaissent l'intérêt de ce postulat et c'est l'unanimité qu'elle vous recommande d'accepter sa prise en considération.

Au vote, c'est à une très large majorité que le Conseil communal décide:

de prendre en considération le postulat de M. Patrick Aubort: Mettre à disposition des toitures de bâtiments communaux afin de permettre de produire de l'énergie photovoltaïque dans un esprit d'une collaboration public-privé.

7.8 sur la motion de Mme Bibiana Streicher: "Amélioration des voies de communication piétonnières entre la gare et la Grand'Rue" (rapp: M. Pablo Menzi)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. le Président rappelle que cette motion a été retirée. Toutefois, pour respecter le travail de la commission, il ouvre la discussion.

M. Staeger: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La présente intervention est aussi une boutade.

Le groupe Montreux Libre s'étonne de la démarche suivie dans le cadre de cette motion. En effet, l'intention d'améliorer les voies de communication avait été annoncée par Mme Willi dans le cadre de la campagne de 2011. Il est donc dans un premier temps surprenant qu'un membre PLR du Conseil dépose une proposition visant à exécuter le programme du PLR à la Municipalité. Dans un deuxième temps, on remarque que la proposition est retirée suite à la tenue d'une commission, car la Municipalité, par la voix d'un représentant PLR, a expliqué qu'elle était déjà en train de mettre en œuvre le contenu de la proposition en question.

Par conséquent, plutôt que d'améliorer les voies de communication entre la gare et la Grand-Rue, ne serait-il pas plus opportun d'améliorer la communication au sein du PLR lui-même?

M. Florian Desponds: M. le Président, Mesdames, Messieurs, merci. M. Staeger, vous aurez la chance d'apprendre qu'au PLR, il y a des gens pragmatiques. Et si on peut s'éviter des réponses quand un cahier des charges a été établi, et toutes les réponses aux questions ont été données lors de la séance de commission, raison pour laquelle il n'y a pas lieu de créer du travail supplémentaire.

La parole n'est plus demandée. M. le Président remercie le président de la commission pour son travail, mais comme annoncé, vu le retrait de la motion, il n'y a pas de vote sur ce rapport.

8. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

8.1 No 29/2014 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 100'000.- au maximum pour l'intégration de panneaux solaires photovoltaïques dans le cadre de la réalisation d'un complexe sportif sur le site de la Saussaz à Chailly (date de la commission: le mercredi 10 décembre 2014 à 19 h. 00, à la rue du Temple 11 à Montreux)

La discussion est ouverte sur ce préavis.

M. Staeger: M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre souhaite avoir quelques éclaircissements par rapport à la question de savoir pourquoi les 12 m² prévus sont suffisants pour chauffer tout le bâtiment. Et dès lors nous attendons que la Municipalité réponde à cette question complémentaire par rapport à ce qui a été annoncé dans le préavis. Merci.

M. Aubort: M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Cela va en droite ligne de ce que j'ai développé auparavant. On n'a pas de relations publiques/privées dans cette installation. Je souhaite donc que la commission se penche vraiment sur cette question, à savoir pourquoi gestion interne; et si ce n'est pas donné aux privés, on n'a aucune indication sur l'incidence que cela a sur le personnel communal. Si ce dernier doit s'en occuper, il n'y aura pas beaucoup de bénéfice sur cette installation.

M. Filippone: M. le Président, Mesdames, Messieurs,

En réponse à la question de M. Staeger, la différence entre les 12 m² de panneaux thermiques, et les panneaux photovoltaïques fournissant de l'électricité, il y a simplement une nouvelle loi entrée en vigueur qui suggère, voire qui oblige depuis quelques mois à mettre des panneaux qui procurent de l'électricité.

M. Staeger: ma question ne concernait pas du tout ça, mais de savoir comment ça se fait qu'on n'ait pas besoin de plus de surface pour chauffer le bâtiment, et n'a rien à voir avec la différence entre les panneaux thermiques ou photovoltaïques.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis: Présidence SOC: M. Christian Bécherraz

Membres: Mme Bibiana Streicher, MM. Christian Allenbach, Joe Filippone, Jean-Marc Forclaz, Claude-Pascal Gay, Denis Golaz, Mario Gori, Christophe Privet, Edgar Schneider

8.2 No 30/2014 relatif à l'octroi du crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 500'000.- au maximum pour la rénovation et l'aménagement de la villa La Coccinelle, Rue des Vaudrès 10 à Clarens, en logement communautaire (date de la commission: le lundi 15 décembre 2014 à 18 h. 30 pour une visite in situ et séance au Collège de Vinet à Clarens)

La discussion est ouverte sur ce préavis. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence PLR: M. Jean-Marc Forclaz

Membres: Mmes Juliane Baumann, Diansari Tschopp, MM. Stéphane Barbey, Christian Bécherraz, Joe Filippone, Denis Golaz, Nick Miller, François Pochon, Domenico Sillieri

8.3 No 31/2014 relatif à l'octroi d'une subvention de Fr. 95'000.- en faveur de l'organisation de la Fête des Narcisses en mai 2015, d'un crédit budgétaire complé-



CÔTÉ JARDIN
JEUNE ENTREPRISE DYNAMIQUE

CRÉATION
Maçonnerie - Clôture - Chemin
Terrasse - Gazon - Plantation

ENTRETIEN
Taille - Abattage - Elagage
Soins - Tonte

Perréaz Paysagiste Sàrl
HORTICULTEUR - PAYSAGISTE - CRÉATIONS - ENTRETIEN
Perréaz G. - Route de l'Arzillière 12 - 1822 Chernex
Tél. 021 981 28 02 - Natel 078 824 19 16

NICOLA
PNEUS

Montage • Equilibrage
Géométrie • Amortisseurs
Echappements • Accessoires

Nicola Iamartino
Rte des Colondalles 18 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 13 14 - Fax 021 963 13 13



MITSUBISHI
MOTORS

Garage de la Tour
O. Ribordy Sàrl
Avenue des Mousquetaires 7
1814 La Tour-de-Peilz
Tél. 021 944 23 62



Plâtrerie
Papiers peints
Peinture
Rénovations

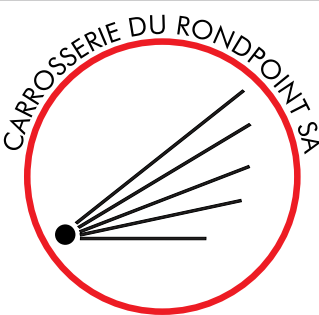
Case postale 133 - 1807 Blonay
Tél. 021 922 24 58 - Fax 021 922 24 59



sottas

électricité
télécom
domotique
écobiologie
solaire

info@electricitesottas.ch
1820 montreux 021 965 36 63
1895 vicinaz 024 481 11 13



Jean-Luc Emch

Z.I. 1806 St-Légier - Rio Gredon
Tél. 021 943 40 63 - Fax 021 943 23 02
E-mail: carrosseriedurondpoint@bluewin.ch
www.carrosserie-du-rond-point.ch



Ocello
Constructions Sàrl

Génie civil Maçonnerie
Rénovation Bâtiment

Route des Colondalles 2 - 1820 Montreux
Tél. 079 138 29 84 - Fax 021 963 32 29
E-mail: ocelloconstructions@bluewin.ch



RIDEAUNEUF
NETTOYAGE A SEC

Vêtements
Rideaux
Meubles rembourrés
Lavage de tapis d'orient
et toutes provenances

Ph. Stäuble
Av. Mayor-Vautier 19 - 1815 Clarens
Tél. 021 964 58 95

Roulez Easy en Agility
KYMKCO Agility 125
dès 2'990.- avec Top-Case



DOUSSE
MICHEL VELOS MOTOS
021 963 84 35 MONTREUX
Rue de l'Eglise-Catholique 7

mentaire de Fr. 52'500.- pour le réaménagement du sentier des narcisses du Cubly, d'un crédit budgétaire complémentaire de Fr. 20'000.- pour la réalisation d'un char «Montreux» pour le corso fleuri ainsi que d'une subvention de Fr. 195'000.- en faveur de l'organisation de la 34^{ème} Fête Fédérale de Musique en juin 2016 (date de la commission: le jeudi 8 janvier 2015 à 20 h. 00 à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

La discussion est ouverte sur ce préavis.

M. Florian Desponds: Pour cette commission, notre membre Julien Chevalley, qui est président du comité d'organisation de la Fête des Narcisses se tient à la disposition de cette commission pour apporter des informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.

M. le Président signale qu'il a adressé à l'administration générale une demande pour m'assurer une unité de matière sur ce préavis. J'ai reçu une réponse qui me semble satisfaisante

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence les VERTS: M. Michel Bongard

Membres: Mme Bibiana Streicher, MM. Christian Bécherraz, Felice Calvo, Joe Filippone, Rolf Gosewinkel, Vincent Haldi, Marcel Jost, Daniel Manzini, Lionel Winkler

9. RAPPORT-PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

9.1 Rapport-préavis No 28/2014 relatif à la mise en place d'une structure d'exploitation et de fonctionnement de type «Maison de Quartier» avec secteurs «jeunesse» et «pour tous» dans le bâtiment «Jaman 8», sis rue de Jaman 8 à Clarens, à la création d'un poste d'1 EPT de coordinateur, de 1.2 postes EPT d'animateur socioculturel et d'un poste de 0.5 EPT de secrétaire, l'octroi d'un crédit budgétaire de Fr. 44'000.-, en réponse à la motion de M. Jean-Marc Forclaz «demandant à la Municipalité de procéder à une réflexion de fond sur un centre socioculturel à caractère régional» (date de la commission: mardi 9 décembre 2014 à 19 h. 00 à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

La discussion est ouverte sur ce rapport-préavis.

M. Daniel Manzini: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le Parti socialiste accueille avec enthousiasme le préavis de la Municipalité relatif à la mise en place d'une structure d'exploitation et de fonctionnement de type «Maison de quartier» à la rue de Jaman 8.

L'historique de cette réalisation a débuté il y a bien des années par l'achat de la parcelle Jaman 8 à un privé. Puis au travers du projet urbain de la Confédération et de la mise en place d'une démarche participative, Clarenssemble, qui a impliqué la population de Clarens au travers d'ateliers et de rencontres qui ont permis de donner du sens à cette réalisation.

Aujourd'hui, la construction de cette maison de quartier arrive à son terme. Il s'agit de la faire fonctionner en lui donnant les moyens et les ressources humaines pour répondre aux demandes des diverses collectivités qui vont l'utiliser.

Le préavis présenté par la Municipalité est très complet et la demande en ressources humaines fort bien détaillée. Il est évident que lorsque le conseil communal a approuvé le préavis de la construction de la Maison de quartier, il s'engageait, de fait, à accepter les frais de fonctionnement d'un tel projet.

Le parti socialiste se réjouit de voir cette maison fonctionner avec l'appui des sociétés locales, des jeunes, des aînés, des migrants et tout autre population qui s'intégrera dans ce projet qui ne se veut pas figé, mais évolutif en fonction des besoins de la population locale.

De plus, ce projet permet de répondre à des besoins très concrets que sont:

- La création de locaux scolaires qui deviennent insuffisants sur le site de Vinet.
- Le déménagement du centre de rencontre des jeunes de la Virgule situé dans des locaux qui ne sont plus d'actualité au collège de Clarens Gare.
- La mise sur pied de l'accueil pour écoliers en Milieu scolaire (APEMS)
- La mise à disposition de locaux pour les associations et sociétés locales



<p>Bons échangeables dans le shop TAMOIL Rue du Lac 112 - 1815 Clarens</p> <p>Rabais (cts/lit)</p> <p>5</p> <p><small>Sur l'ensemble du stock. Non cumulable. Contre remise de ce bon. Valable jusqu'au 31/03/2015</small></p>	<p>Bons échangeables dans le shop TAMOIL Rue du Lac 112 - 1815 Clarens</p> <p>Rabais (cts/lit)</p> <p>5</p> <p><small>Sur l'ensemble du stock. Non cumulable. Contre remise de ce bon. Valable jusqu'au 31/03/2015</small></p>	<p>Bons échangeables dans le shop TAMOIL Rue du Lac 112 - 1815 Clarens</p> <p>Rabais (cts/lit)</p> <p>5</p> <p><small>Sur l'ensemble du stock. Non cumulable. Contre remise de ce bon. Valable jusqu'au 31/03/2015</small></p>
<p>Bons échangeables dans le shop TAMOIL Rue du Lac 112 - 1815 Clarens</p> <p>Rabais (cts/lit)</p> <p>5</p> <p><small>Sur l'ensemble du stock. Non cumulable. Contre remise de ce bon. Valable jusqu'au 31/03/2015</small></p>	<p>Bons échangeables dans le shop TAMOIL Rue du Lac 112 - 1815 Clarens</p> <p>Rabais (cts/lit)</p> <p>5</p> <p><small>Sur l'ensemble du stock. Non cumulable. Contre remise de ce bon. Valable jusqu'au 31/03/2015</small></p>	<p>Bons échangeables dans le shop TAMOIL Rue du Lac 112 - 1815 Clarens</p> <p>Rabais (cts/lit)</p> <p>5</p> <p><small>Sur l'ensemble du stock. Non cumulable. Contre remise de ce bon. Valable jusqu'au 31/03/2015</small></p>

- L'intégration de la population étrangère et allophone, très nombreuse à Clarens.

Pour conclure, le parti socialiste soutiendra ce préavis qui répond, de manière très concrète, aux valeurs que nous défendons que sont l'accueil de la petite enfance, l'aide aux sociétés locales, l'encadrement des jeunes et l'accueil des familles migrantes.

Je vous remercie de votre attention.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce rapport-préavis:

Présidence UDC: M. René Chevalley

Membres: Mme Bibiana Streicher, MM. Bassam Degerab, Jean-Marc Forclaz, Claude-Pascal Gay, Anthony Huys, Alain Imhof, Ahmad Jahangiri, Heinz Schoeneich, Alexandre Staeger.

10 DÉVELOPPEMENT DES POSTULATS

10.1 Postulat de M. Alioune Diop «Etude de la mise en place d'un dispositif de fitness en plein air»: sera développé lors d'une prochaine séance, M. Diop étant excusé.

10.2 Postulat de Mme Catherine Buchet Bulliard: «Pour un accès et un croisement facilité des véhicules lors de l'affluence au Col de Jaman»: sera développé lors d'une prochaine séance, Mme Buchet Bulliard étant excusée.

10.3 Postulat de M. Alexandre Staeger: «la Commune de Montreux peut-elle bénéficier du marché libre de l'électricité en Suisse?»:

M. Staeger développe son postulat: Depuis le 1^{er} janvier 2009, le marché suisse de l'électricité est partiellement libéralisé. Les clients dont la consommation annuelle dépasse les 100'000 kWh/an par site de consommation (bâtiment) peuvent désormais choisir une offre sur le marché concurrentiel. Ils accèdent au marché dit «libre» et donc non directement soumis à la Commission fédérale de l'électricité (EiCom).

Il faut dire que le marché libre de l'électricité a été pendant plusieurs années financièrement peu attractif pour les éventuels clients éligi-

bles (prix de l'électricité sur le marché libre supérieur au prix réglementé), mais jouit depuis 2013 d'un regain d'intérêt étant donné la baisse des prix sur le marché européen de l'énergie.

Opter pour le marché libre permet de choisir une offre adaptée aux besoins de notre collectivité – il est possible de choisir le type d'énergie en fonction de son mode de production (énergie «verte») – et de bénéficier de prix d'électricité basés sur le marché. Pour un bon nombre de consommateurs, cela constitue une opportunité d'optimiser sa facture d'électricité.

Par exemple, la Commune de Vevey va pouvoir économiser Fr. 144'000.- sur les trois prochaines années en faisant bénéficier six de ses bâtiments du marché libre.

Qu'en est-il pour Montreux?

Evidemment, il faut dans un premier temps se poser la question de l'opportunité de passer au marché libre. Les contrats sont conclus pour une durée limitée dans le temps. Il n'est dès lors pas exclu que les prix du marché remontent dans le futur. Le cas échéant, serait-il possible de revenir aux tarifs réglementés?

Si le résultat de cette analyse s'avérait positif, il s'agirait d'abord de déterminer quels bâtiments sont éligibles selon leur consommation d'électricité annuelle. Puis, d'effectuer un appel d'offres pour la mise sur le marché libre des bâtiments éligibles. Enfin, d'analyser les différentes offres et de choisir la plus opportune en fonction non seulement du prix mais aussi du mode de production de l'énergie annoncé par le fournisseur (renouvelable ou pas).

Je demande à ce que le présent postulat soit renvoyé à une commission pour étude et rapport sur sa prise en considération ou non.

11. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Le conseil prend acte de la réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller communal Yann Krebs intitulée «Le préau du collège Vinet à Clarens».

11. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. Desponds: M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR tient à rendre hommage à notre Conseillère municipale Edith Willi. Nous tenons à saluer ce soir son engagement politique; avant de devenir municipale, elle a été conseillère communale pendant trois législatures, soit de 1994 à 2006, trois législatures au cours desquelles elle a travaillé au sein du législatif avec un certain nombre d'interventions. Elue sur la liste libérale en 2006 à la Municipalité, Edith Willi a tout d'abord été en charge du dicastère des écoles et services sociaux, et animation jeunesse de 2006 à 2011. Elue en 2011 sur la liste libérale-radicale, elle a dirigé durant 3 ½ ans l'économie, la culture et le tourisme. Durant ces 8 ½ ans, elle a dirigé des services déployant des activités avec lesquelles son parcours professionnel l'a parfaitement mise en phase. Partout où elle a été, Mme Willi a laissé l'impression d'une personne calme, joyeuse, cordiale, à leur écoute. Elle est proche des gens. Enfant de Chernex et habitant Montreux, Mme Willi se retire de la vie politique pour, comme elle l'a annoncé, se consacrer à d'autres projets, et prendre du temps pour des projets plus personnels. Nous lui disons notre gratitude pour tout ce qu'elle a accompli et nous nous réjouissons pour les projets qu'elle va entreprendre. Nous nous réjouissons également de la rencontrer à Montreux et dans la région.

Nous te souhaitons, chère Edith, le meilleur pour une nouvelle période de vie qui s'ouvre devant toi. Le groupe PLR.

M. le Président profite de l'occasion pour associer l'ensemble du conseil communal, Mme la Municipale, aux propos qui ont été tenus par M. Desponds. Vous avez su tout au long de vos responsabilités faire preuve d'une très grande ouverture, une très grande qualité d'écoute. Nous vous souhaitons un futur sans politique communale, nous avons compris que vous aspiriez à avoir plus de temps pour d'autres objectifs de vie. Par conséquent, au nom du Conseil, je tiens à vous souhaiter le meilleur pour la suite et à vous remercier encore une fois pour votre engagement sans faille durant tant d'années pour l'intérêt de la communauté et de la vie de Montreux.

Mme Edith Willi: M. le Président, Mesdames, Messieurs, je vous remercie vivement. Cela me touche énormément; j'ai eu beaucoup de plaisir à siéger au Conseil communal tout d'abord, et ensuite à la Municipalité. Ces paroles que j'ai entendues me font beaucoup de bien. J'apprécie beaucoup. J'ai fait du mieux que j'ai pu, avec les moyens que j'avais. Je crois que, ensemble, nous avons fait de belles choses pour Montreux et je vous remercie.

leparasol
Centre d'accueil temporaire

Un accueil de jour personnalisé du lundi au vendredi

Avenue du casino 25
1820 Montreux
021 962 00 08
respcat@leparasol.ch

Il faut ajouter de la vie à ses années et non des années à sa vie.

Extraits des procès-verbaux des séances des 5 et 6 novembre et des 3 et 4 décembre 2014
Les versions complètes des procès-verbaux peuvent être obtenues au greffe municipal.

GENDRE & EMONET
GÉRANCE IMMOBILIÈRE SA

RUE INDUSTRIELLE 26 CASE POSTALE 1217 1820 MONTREUX
TÉLÉPHONE 021 977 30 30 FAX 021 977 30 37
www.gendre-emonet.ch



COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET
COMMERCIALE DU GAZ SA

www.holdigaz.ch



Faites-vous conseiller: 0800 082 082

gaz naturel 
L'énergie qu'on aime.

Wider Sàrl Montreux
Chemin du Pierrier 1
1815 Clarens

Wider SA Genève
Rue de Lyon 110
1203 Genève

Wider SA Morges
Riond-Bosson 13
1110 Morges

Tél. + 41 (0) 21 989 22 66
Fax + 41 (0) 21 989 22 77
montreux@wider-sa.ch
www.wider-sa.ch



W I D E R



ébénisterie agencement menuiserie



Le design global d'intérieur



MONIQUE TOUZEAU
TOUZEAU

- Mobilier
- Décoration
- Luminaires
- Arts de la table
- Cuisine et accessoires
- Salle de bain, accessoires et éponges
- Confection de rideaux
- Linges de maison



Touzeau Montreux - Avenue du Casino, 28
+ 41 21 966 30 10 www.touzeau.com